

# ArrasServices

2015







# SOMMAIRE

3

## MA MAIRIE 5

### Informations pratiques

- La mairie
- Le Conseil Municipal
- Les services à l'utilisateur
- Les maisons de services et de proximité
- Les locations de salles

### Mes démarches administratives

- Etat civil
- Cimetière
- Urbanisme
- Logement

## EDUCATION

### PETITE ENFANCE 27

#### Petite enfance

- Crèches
- Multi-accueils
- Relais assistantes maternelles
- Espaces parentalité

#### Ecoles maternelles

#### et primaires

- Maternelles publiques
- Élémentaires publiques
- Primaires publiques
- Maternelles et élémentaires privées
- Inscriptions scolaires et accompagnement à la scolarité
- Restauration scolaire

#### Collèges et lycées

- Collèges publics
- Collèges privés
- Lycées publics
- Lycées privés
- Etablissements pluridisciplinaires

#### Enseignement supérieur

- Lycées
- Ecoles d'enseignement supérieur
- Adresses utiles

## JEUNESSE 41

### Centres de loisirs

### Accueils jeunes en périscolaires

### Les séjours de vacances

### Les chantiers jeunes bénévoles

### Des aides B.A.F.A./B.A.F.O

## PERSONNES ÂGÉES 47

### Etablissements

- Unité de soins longue durée
- Convalescence
- Maison de retraite médicalisées
- Maison de retraite réservée aux prêtres
- Foyer-Logement

### Maintien à domicile

- Aides sociales légales
- Service mandataire
- Portage de repas
- Gestion du plan canicule
- Service de Soins Infirmiers à Domicile

## SOLIDARITE 51

### Aide sociale

- C.C.A.S
- Annexes du C.C.A.S.

### Insertion

### Logements d'urgence

### Emploi

- Service public de l'emploi
- Le PLIE

### Handicap



# SOMMAIRE

4

## SPORT 59

### Clubs sportifs

### Equipements sportifs

- Piscines municipales
- Piscine communautaire
- Tennis municipal
- Golf d'Arras
- Skate Park
- Hippodrome
- Où courir ?

### Centre médico-sportif

### Ecole des sports

### Pour les tout-petits

### Numéro utile

## CULTURE 71

### Médiathèques

- Médiathèque Abbaye St-Vaast
- Médiathèque du Pharos
- Bibliothèque Ronville

### Musées

### Pôle culturel - le Pharos

### Conservatoire

### Théâtre

### Cité Nature

### Centre d'Enseignement des

### Musiques Modernes

### Office Culturel

## LOISIRS - TOURISME 77

### Loisirs

- Cours municipaux de dessin et de peinture
- Loisirs retraités
- Brocantes et marchés
- Lieux de promenade
- Accrobranches
- Cinéma
- Bowling

## Tourisme

- Office de Tourisme
- Activités touristiques

## SE DÉPLACER 83

### Stationnement

- Stationnement réglementé
- Les parcs souterrains
- Le stationnement gratuit

### Bus

### Train

### Taxi

### Vélo

## CADRE DE VIE 87

### Ville verte et fleurie

- 4<sup>e</sup> Fleur
- Serres municipales
- Maisons fleuries

### Propreté

- Arras Ville Propre
- Service dégraissage
- Déchets

### Nuisances

- Gestion des nuisances sonores
- Gestion des nuisances animales
- Logements décentes
- Nuisances végétales
- Voirie, éclairage public et signalisation

## JE PARTICIPE 93

## CONTACTS PRATIQUES 97

## NUMEROS D'URGENCE 103

## PLAN 105



# MA MAIRIE

## La mairie

6, Place Guy Mollet - BP 70913  
62022 Arras Cedex

Tél : 03 21 50 50 50 - [www.arras.fr](http://www.arras.fr)

## Informations pratiques

La mairie est ouverte du lundi au vendredi, de 8 h à 12 h et de 13 h à 17 h (fermeture à 16 h le vendredi).

Le service état-civil/élections ouvre également le samedi matin de 9 h à 12 h. Sur rendez-vous pour les passeports.





## Le Conseil municipal



**Frédéric LETURQUE**  
Maire d'Arras  
Vice-Président de la CUA

### Adjoints



**Denise BOCUILLET**  
1<sup>re</sup> Adjointe au Quartier Nord-Est/Centre,  
en charge des Relations Internationales,  
de la Coopération Décentralisée et des  
Villes Jumelées - Conseillère Générale -  
Conseillère de la CUA



**Philippe RAPENEAU**  
2<sup>e</sup> Adjoint en charge des Prospectives  
et Stratégies urbaines : « Bâtir  
Arras 2030 » - Président de la CUA -  
Conseiller Régional



**Annie LOBBEDEZ**  
3<sup>e</sup> Adjointe au quartier Sud, en  
charge des Sports - Conseillère  
Communautaire



**Zohra OUAGUEF**  
4<sup>e</sup> Adjointe au quartier Ouest,  
en charge des Ressources humaines  
Conseillère de la CUA



**Jean-Pierre FERRI**  
5<sup>e</sup> Adjoint de pôle en charge de la  
Vitalité et Cohésion sociales



**Alexandre MALFAIT**  
6<sup>e</sup> Adjoint de pôle en charge de la  
Culture et de l'Attractivité du Territoire



**Claude FERET**  
7<sup>e</sup> Adjoint de pôle en charge des  
Travaux, des Aménagements urbains et  
de l'Urbanisme - Conseiller  
Communautaire



**François-Xavier MUYLAERT**  
8<sup>e</sup> Adjoint de pôle en charge des  
Finances, de l'Administration générale et  
de la Modernisation des services



**Evelyne BEAUMONT**  
9<sup>e</sup> Adjointe en charge de l'Education et  
de la Réussite éducative  
Conseillère Communautaire



## MA MAIRIE



**Matthieu LAMORIL**  
10<sup>e</sup> Adjoint en charge du Patrimoine culturel, historique et immatériel



**Marylène FATIEN**  
11<sup>e</sup> Adjointe en charge du Cadre de vie, de la Propreté et des Espaces verts  
Conseillère Communautaire



**Nadine GIRAUDON**  
12<sup>e</sup> Adjointe en charge du Commerce, du Tourisme et de l'Artisanat



**Hélène LEFEBVRE**  
13<sup>e</sup> Adjointe en charge de l'Etat civil et des Relations à l'usager  
Conseillère Communautaire



**Mickaël SULIGERE**  
14<sup>e</sup> Adjoint en charge des Fêtes et Grands événements



**Yves DELRUE**  
15<sup>e</sup> Adjoint en charge des Affaires patriotiques et des Commémorations  
Conseiller de la CUA

## Conseillers de la majorité



**Danièle LAMOTTE**  
Conseillère déléguée au Logement social



**Jacques PATRIS**  
Conseiller délégué au Développement durable et à la Comande publique  
Vice-Président de la CUA



**Philippe ARVEL**  
Conseiller délégué à la Promotion de la démocratie participative



**Nicole CANLERS**  
Conseillère déléguée à l'Action sociale, à la Santé et au Handicap  
Conseillère Communautaire



**Claudette DOCO**  
Conseillère déléguée à la Vie des quartiers



**Sylvie NOCLERCQ**  
Conseillère déléguée à l'Intergénération et aux Seniors  
Conseillère Communautaire



**Sylvianne DERVILLERS**  
Conseillère déléguée à la Vie  
commerçante



**Pascal LEFEBVRE**  
Conseiller délégué à la Sécurité  
et à la Tranquillité publique



**Claire HODENT**  
Conseillère déléguée à la Petite  
Enfance et à la Famille



**Marc DESRAMAUT**  
Conseiller délégué au Suivi de l'exécution  
budgétaire, à la Communication, au  
Protocole et au Centenaire 14-18  
Vice-Président de la CJA



**Ahmed SOUAF**  
Conseiller délégué à la Jeunesse



**Gauthier OSSELAND**  
Conseiller délégué à la Mobilité



**Jérôme HOEZ**  
Conseiller délégué à l'Insertion  
sociale et professionnelle des jeunes



**Lucie LAMBERT**  
Conseillère déléguée à la Vie  
étudiante et à la Citoyenneté des  
jeunes



**Violette DELABRE**  
Conseillère déléguée à la Vie lycéenne



**Jean-Marie  
VANLERENBERGHE**  
Sénateur



**Nathalie Gheerbrant**  
Vice-Présidente de la CJA



**Thierry SPAS**  
Vice-Président de la CJA



**Emmanuelle  
LAPOUILLE-FLAJOLET**  
Vice-Présidente de la CUA

## Conseillers de l'opposition



**Bruno LAJARA**



**Martine SCHAEFFER**



**Véronique LOIR**



**Hélène FLAUTRE**



**Antoine DÉTOURNÉ**



**Karine BOISSOU**



**Alban HEUSELE**



**Thierry DUCROUX**

Retrouvez-nous sur notre site internet  
**[www.arras.fr](http://www.arras.fr)**  
sur facebook et sur twitter

 **[www.facebook.fr/VilleArras](https://www.facebook.fr/VilleArras)**  
 **[VilleArras](https://twitter.com/VilleArras)**



**MA MAIRIE**

## Les services à l'utilisateur

### Cabinet du Maire

Tél : 03 21 50 51 83  
cabinet-du-maire@ville-arras.fr

### Direction des services à l'utilisateur et à la proximité

Tél : 03 21 50 50 50

- Accueil
- Gestion des salles
- Conciergerie

### Etat civil

Tél : 03 21 50 50 50  
etat-civil@ville-arras.fr

Permanence à la Maison Service de Proximité du lundi au vendredi de  
13 h 30 à 17 h et le mardi de 13 h 30 à 19 h.

### C.C.A.S. et affaires sociales

Tél : 03 21 50 50 31  
ccas@ville-arras.fr

- Portage de repas

Tél : 03 21 50 50 12

- Aide ménagère

Tél : 03 21 50 50 33 ou le 03 21 50 50 50 poste 6182

- Soins à domicile

Tél : 03 21 55 31 56

- Travailleurs sociaux

Tél : 03 21 50 51 53

- Aide sociale

Tél : 03 21 50 50 97

- Loisirs retraités

Tél : 03 21 50 50 32

- Petite enfance

Tél : 03 21 59 60 89

### Enseignement, jeunesse, centres de loisirs

Tél : 03 21 50 51 56  
jeunesse-education@ville-arras.fr

### Cadre de vie, espaces verts, propreté urbaine

Tél : 03 21 50 50 65  
espvert@ville-arras.fr



## **Domaine public**

Tél : 03 21 50 50 55

domaine-public@ville-arras.fr

- Éclairage public
- Voirie
- Signalisation
- Stationnement et circulation

## **Urbanisme, foncier, patrimoine, logement, archéologie**

Tél : 03 21 50 69 34

- Enseigne
- Affichage publicitaire

## **Affaires culturelles**

Tél : 03 21 50 50 20

culture@ville-arras.fr

## **Sports**

Tél : 03 21 50 51 30

sports@ville-arras.fr

## **Police municipale**

Tél : 03 21 23 70 70

police-municipale@ville-arras.fr

## **Stationnement et surveillance**

Tél : 03 21 71 57 42

## **Gestionnaire du centre ville**

Tél : 03 21 50 60 20

- Fêtes
- Foires
- Marchés

## **Ressources humaines**

Tél : 03 21 50 50 36

ressources-humaines@ville-arras.fr

## **Communication**

Tél : 03 21 50 51 44

com@ville-arras.fr



## Les Maisons de Services et de Proximité

Lieux d'accueil, d'information et d'orientation à destination des usagers, les maisons de services sont des espaces de rencontre ouverts à tous, conçus pour faciliter la vie quotidienne des habitants (démarches administratives...).

### Maison de services Marie-Thérèse Lenoir

- 1, rue Charles Péguy

**Tél : 03 21 59 55 29**

Accueil du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h 30 et de 13 h 30 à 17 h 30 (19 h, le mardi - permanence état civil).

#### Services

- Permanence CCAS - Etat civil - Services techniques - Espaces verts et propreté - Permanences CAF - PMI (Protection Maternelle et Infantile) - Médecine Scolaire - Médiateur de la république - Location de salles de réunion - Mission locale - Arras Emploi.

### Maison des Sociétés

- 16, rue Aristide Briand

**Tél : 03 21 51 04 50**

Ouverte du lundi au vendredi de 8 h à 22 h - (En semaine, accès aux salles jusque 21 h 45). - Samedi de 8 h à 12 h.

La maison des sociétés accueille des unions syndicales, et des associations proposant des services d'intérêt général :

- Unions locales syndicales (CGT, FO, CFTC, AFOC, CFE CGC, SNEC CFTC, UNSA) - Conseil départemental de parents d'élèves (CDPE) - Fédération Syndicale Unitaire (FSU) - AGIR ABCD : Association Générale des Intervenants Retraités, Action de Bénévoles pour la Coopération et le Développement - CIDFF : Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles - UFC : Union Fédérale des Consommateurs : défense des consommateurs - Ligue des Droits de l'Homme - Association Française des Polyarthritiques et des Rhumatismes Inflammatoires Chroniques du Pas de Calais - Autres associations : artisans du Monde, la FNACA ancien combattant d'Algérie, FAVEC, FNVCIG victime de guerre, Les AA (Alcoolique Anonyme), Les blouses roses, Arras Forum Association, France Bénévolat, Pas-de-Calais ALZHEIMER, ADAV (droit au vélo).

## Maison de services Jean Jaurès

- 5 avenue Jean Jaurès

**Tél : 03 21 55 27 63**

Accueil du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 17 h.

### Services

- CCAS - Mission Locale - RASED (Réseau d'aide spécialisée aux élèves en difficulté / éducation nationale) - Protection Maternelle et Infantile (PMI) (maison du département et de la solidarité de l'arrageois), ainsi que des services sociaux du CG62 - Espace Parentalité (accueil des enfants de moins de 5 ans) - FNATH (fédération nationale des accidentés du travail ethandicapés) - Espace Accueil jeunes de la ville d'ARRAS - Location de salles



## Les locations de salles

Pour organiser un congrès, un séminaire, une exposition, un concert, une conférence :

### L'Hôtel de Ville

- Place des Héros

**Tél : 03 21 50 51 46**

Les salles de l'Hôtel de Ville peuvent accueillir expositions, réceptions, colloques ou manifestations à caractère culturel.

**Capacité :** *Salle des Fêtes : 200 personnes assises ou 350 personnes debout - Salle Robespierre : 80 personnes assises ou 100 personnes debout.*

**Equipements :** *Tables, chaises, frigo, pupitres, écran, paper-board, micros.*



**MA MAIRIE**

## L'Hôtel de Guînes

- Rue des Jongleurs

**Tél : 03 21 50 50 43**

L'Hôtel de Guînes, hôtel particulier du XVII<sup>e</sup> siècle est situé au cœur du quartier des arts.

**Capacité : 3 salons (45 m<sup>2</sup>, 54 m<sup>2</sup>, 47 m<sup>2</sup>) 50 personnes/salon - 1 salle de spectacle ou de conférence - 80 personnes assises.**

## Le Théâtre

- Place du Théâtre

**Tél : 03 21 50 50 43**

Le Théâtre d'Arras est un remarquable exemple de l'architecture théâtrale du XVIII<sup>e</sup> siècle.

**Capacité : Théâtre à l'italienne : 380 places - Salle des Concerts : 350 places - Salle André Reybaz : 90 places assises ou 180 places debout.**

## Le Pharos

- 4 rue Charles Péguy

**Tél : 03 21 16 89 00**

[clg.peguy.arras@cdiac-lille.fr](mailto:clg.peguy.arras@cdiac-lille.fr)

[www.facebook.com/lepharos](http://www.facebook.com/lepharos)

[pharos@ville-arras.fr](mailto:pharos@ville-arras.fr)

Le Pharos est une centre culturel équipé d'une salle de spectacle / concert à vocation artistique.

## Salle des Orfèvres et des Tisserands

- Avenue du Maréchal Leclerc

**Tél : 03 21 50 51 23**

Salle destinée aux associations et particuliers organisant des expositions d'œuvres, de peintures, de sculptures et d'artisanat, des congrès et manifestations.

**Superficie : 1200 m<sup>2</sup>**

## La Maison des Sociétés

- Rue Aristide Briand

**Tél : 03 21 51 04 50**

Capacité : De 30 à 100 personnes.

Equipements : Salle A : 100 chaises, 1 podium - Salle B : 1 table ovale, 30 chaises, 1 tableau/écran - Salle C : 1 table ovale, 20 chaises, 1 tableau/écran.



## Salle Abbé Lemire\*

- Rue de l'Abbé Lemire

**Tél : 03 21 50 51 23**

Capacité : 70 places assises et 100 debout.

Equipements : Cuisine, vaisselle.

Horaires : Mise à disposition de la salle de 8 h à 22 h.

## Salle Jean Amoureux\*

- 3, rue du Crinchon

**Tél : 03 21 50 51 23**

Capacité : 100 places assises 200 debout.

Equipements : Cuisine, vaisselle.

Horaires : Mise à disposition de la salle de 8 h à 8 h le lendemain.

\* Les tarifs varient en fonction des services. Merci de vous rapprocher du service Gestion des Salles de la Mairie au 03 21 50 51 23.



## **Salles Nord et Sud des Bonnettes\***

- 110, avenue Winston Churchill

**Tél : 03 21 50 51 23**

Ces salles ont vocation à accueillir les particuliers, les associations, les clubs sportifs, les entreprises qui veulent se réunir à l'occasion d'un repas, mais également les administrations qui organisent des concours.

**Capacité :**

*120 places assises dans chaque salle ou 250 debout.*

**Equipements :**

*Cuisine, vaisselle.*

**Horaires :**

*Mise à disposition des deux salles de 8 h à 10 h le lendemain.*

\* *Pour les Comités d'habitants, associations à but non lucratif dont le siège est situé à Arras et dont l'objet est d'intérêt local prenez contact au 03 21 50 51 23.*

\* *Les tarifs varient en fonction des services. Merci de vous rapprocher du service Gestion des Salles de la Mairie au 03 21 50 51 23.*

## **La Base de Loisirs des Grandes Prairies**

- Rue du 8 mai 1945

**Tél : 03 21 51 52 05**

Ces salles sont situées en plein cœur d'un parc très arboré de plus de vingt-trois hectares implanté le long de la Scarpe. Le parc accueille également des aires de jeux, des terrains de tennis et de basket.

**Capacité :** *Salle polyvalente : 200/250 places - Salle de restauration : 300 personnes - Salle panoramique : 50 personnes.*

**Horaires :**

*Mise à disposition de la salle de 8 h à 2 h le lendemain.*

*Associations, prenez contact avec la Base de Loisirs des Grandes Prairies de la ville d'Arras au 03 21 50 52 05.*

## **La Maison de Services Marie-Thérèse Lenoir**

- Rue Charles Péguy

**Tél : 03 21 50 50 50**

Des salles de tailles différentes permettent aux personnes morales (associations, entreprises, comités d'habitants...) de se réunir.

**Capacité :** *Salle modulable : 97 m<sup>2</sup> - 48 personnes - Grande salle bleue : 23 personnes - Petite salle bleue : 15 personnes.*

**Horaires :**

*Mise à disposition de la salle de 8 h 30 à 23 h le lendemain.*



## Mes démarches administratives

### Etat-civil

Tél : 03 21 50 50 27

etat-civil@ville-arras.fr

DEMARCHES	PIÈCES A FOURNIR	OÙ S'ADRESSER ?
<p>Passeport biométrique</p> <p>Validité de 10 ans pour les majeurs et de 5 ans pour les mineurs</p> <p>Passeport personnel obligatoire-même pour les mineurs, quel que soit leur âge</p> <p>(Délai d'environ 15 jours)</p>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Présence obligatoire du ou des requérants (enfants compris) lors du dépôt du dossier</li><li>- Formulaire rempli à l'encre noire</li><li>- 2 photos récentes (moins de 6 mois), identiques et originales (format 3,5 x 4,5 cm), de face, tête nue, sur fond clair, neutre et uni</li><li>- Acte de naissance intégral datant de moins de trois mois - obligatoire si passeport ou carte d'identité périmé depuis plus de 2 ans et première demande</li><li>- Déclaration de perte ou de vol si tel est le cas</li><li>- Justificatif de domicile au nom de l'intéressé (en original et datant de moins d'1 an)</li><li>- Jugement de divorce des parents, si tel est le cas, pour les demandes d'enfants mineurs</li><li>- Ancien passeport</li><li>- Timbre fiscal de 86 € pour les majeurs, et de 42 € pour les mineurs, 17 € pour les moins de 15 ans</li><li>- Pour les Français par déclaration : manifestation de volonté auprès du Tribunal d'Instance</li><li>- Pour les Français par naturalisation : original d'ampliation du décret de naturalisation ou acte de naissance délivré par le Ministère des Affaires Etrangères</li><li>- Pour les Français par mariage : déclaration de nationalité française souscrite auprès du juge du Tribunal d'Instance</li><li>- Une pièce d'identité du représentant légal</li><li>- Une pièce d'identité du mineur</li></ul>	<p>Mairie de votre domicile pour les renseignements retenues pour le déploiement du passeport biométrique pour les demandes.</p> <p>Site internet pour le formulaire <a href="http://www.ants.interieur.gouv.fr/siv/Tous-les-cerfas">www.ants.interieur.gouv.fr/siv/Tous-les-cerfas</a></p>



DEMARCHES	PIÈCES A FOURNIR	OÙ S'ADRESSER ?
Passeport biométrique (suite)	<ul style="list-style-type: none"><li>- Livret de famille pour les enfants mineurs et femmes mariées</li><li>- Pour les adultes résidant chez un tiers :</li><li>- Le justificatif de domicile et la photocopie de la carte d'identité du tiers, ainsi qu'une attestation sur l'honneur de l'hébergeant</li></ul>	
Carte nationale d'identité  Délai d'environ un mois	<ul style="list-style-type: none"><li>- Présence obligatoire du ou des requérants (enfants compris) lors du dépôt du dossier</li><li>- Formulaire rempli à l'encre noire</li><li>- 2 photos récentes (moins de 6 mois) identiques et originales</li><li>- Livret de famille (obligatoire pour les mineurs) ou acte de naissance datant de moins de trois mois - obligatoire</li><li>- Déclaration de perte ou de vol si tel est le cas</li><li>- Justificatif de domicile au nom de l'intéressé</li><li>- Jugement de divorce des parents, si tel est le cas, pour les demandes d'enfants mineurs</li><li>- Ancienne carte</li><li>- Pour les Français par déclaration : manifestation de volonté auprès du Tribunal d'Instance</li><li>- Pour les Français par naturalisation : original d'ampliation du décret de naturalisation ou acte de naissance délivré par le Ministère des Affaires Etrangères</li><li>- Pour les Français par mariage : déclaration de nationalité française souscrite auprès du juge du Tribunal d'Instance</li><li>- Timbre fiscal de 25 € si perte ou vol</li></ul>	Mairie de votre domicile
Reconnaissance d'enfant (uniquement pour les parents non mariés)	<ul style="list-style-type: none"><li>- Acte de naissance si l'enfant est né, livret de famille et justificatif d'identité du déclarant (la reconnaissance de maternité n'est plus obligatoire)</li></ul>	Toutes mairies



DEMARCHES	PIÈCES A FOURNIR	OÙ S'ADRESSER ?
Extrait d'acte de naissance, de mariage	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Pièce d'identité</li> <li>- Livret de famille</li> <li>- Par correspondance : préciser nom, prénom, date de naissance ou de mariage (selon le cas), filiation - joindre la copie d'une pièce d'identité et une enveloppe timbrée au tarif en vigueur</li> </ul>	<p>Mairie du lieu de naissance</p> <p>Mairie du lieu de mariage</p> <p>Faites votre demande sur le <a href="http://www.arras.fr">www.arras.fr</a></p>
Réservation de mariage	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Pièce d'identité</li> <li>- Justificatif de domicile des deux époux</li> <li>- Actes de naissance de moins de trois mois</li> <li>- Pièces d'identité des témoins majeurs</li> <li>- Actes de naissance des éventuels enfants</li> </ul>	Mairie du lieu de domicile
Publication de mariage	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Livret de famille</li> <li>- Dossier de mariage à remplir</li> <li>- Avoir un domicile ou une résidence sur Arras</li> </ul>	Mairie du lieu de mariage
Certificat d'union libre	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Déclaration sur l'honneur</li> </ul>	Mairie du domicile
Noces d'or et de diamant	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Livret de famille</li> </ul>	Mairie du domicile
Déclaration de décès	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Livret de famille</li> <li>- Certificat médical</li> </ul>	<p>Mairie du lieu de décès</p> <p>24 h suivant le décès ou sa constatation</p>
Extrait de copie d'acte de décès)	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Pièce d'identité</li> <li>- Livret de famille</li> <li>- Par correspondance : préciser nom, prénom, date du décès, filiation - joindre la copie d'une pièce d'identité et une enveloppe timbrée au tarif en vigueur</li> </ul>	<p>Mairie du lieu de décès ou du dernier domicile du défunt</p> <p>Faites votre demande sur le <a href="http://www.arras.fr">www.arras.fr</a></p>



DEMARCHES	PIÈCES A FOURNIR	OÙ S'ADRESSER ?
Attestation d'accueil	<p>Pour la personne qui doit venir en France :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Nom, Prénoms,</li><li>Date et lieu de naissance</li><li>- Nationalité</li><li>- Numéro de passeport + photocopie</li><li>- Adresse complète à l'étranger</li><li>- Pour la personne qui accueille :</li><li>- Carte d'identité ou titre de séjour</li><li>- Bail d'habitation et la dernière quittance de loyer</li><li>- Ou Titre de propriété et une quittance EDF ou CGE</li><li>- Un timbre OMI de 30 €</li><li>- 3 dernières fiches de paie</li><li>- Attestation d'assurance</li></ul>	Mairie du domicile
Inscription sur les listes électorales	<ul style="list-style-type: none"><li>- Pièce d'identité (en cours de validité) et justificatif de domicile (quittance de loyer, E.D.F. ou téléphone) de moins de 3 mois</li><li>- Pour les personnes ayant la qualité de contribuable joindre les justificatifs des 5 années de contributions sur Arras</li></ul>	Mairie du domicile ou <a href="http://www.mon.service-public.fr">www.mon.service-public.fr</a>
Recensement Citoyen	<ul style="list-style-type: none"><li>- Livret de famille</li><li>- Pièce d'identité</li></ul>	Mairie du domicile dans le mois des 16 ans
Syndicat professionnel	<ul style="list-style-type: none"><li>- 4 exemplaires du statut</li><li>- 4 exemplaires de la photocopie de la pièce d'identité</li><li>- Composition du bureau en 4 exemplaires (nom, prénom, date et lieu de naissance, profession)</li></ul>	Mairie du siège social
Certificat d'hérédité	<ul style="list-style-type: none"><li>- Livret de famille, adresses de tous les héritiers - Acte de naissance du défunt</li></ul>	Mairie du lieu de décès ou du domicile des héritiers
Copie certifiée-conforme	<ul style="list-style-type: none"><li>- Document original et photocopie</li></ul>	Toutes mairies Uniquement pour les documents destinés à l'étranger



DEMARCHES	PIÈCES A FOURNIR	OÙ S'ADRESSER ?
Baptême républicain	- Livret de famille - Nom, prénoms des parrain et marraine	Mairie du domicile
Certificat de déménagement	- Livret de famille - Pièce d'identité - Justificatif de la nouvelle adresse à l'étranger	Mairie du domicile
Certificat de vie	- Livret de famille - Pièce d'identité	Mairie du domicile
Certificat de résidence	- Livret de famille - Pièce d'identité	Mairie du domicile
Légalisation de signature	- Document à viser - Pièce d'identité	Mairie du domicile
Carte grise	- Certificat de vente - Carte grise signée et barrée par le vendeur - Carte nationale d'identité	N° Azur : 08 10 63 62 02 <a href="http://www.ants.interieur.gouv.fr">www.ants.interieur.gouv.fr</a> Préfecture du Pas-de-Calais
Certificat de nationalité	- Certificat de nationalité - Livret de famille	Tribunal d'Instance 13, r. Roger Salengro 03 21 71 62 25
Extrait de casier judiciaire	- Etablir une demande écrite et signée, sur papier libre en mentionnant nom, nom de jeune fille pour les femmes mariées, prénom, adresse, date et lieu de naissance.	Casier judiciaire National 107, rue Landreau 44317 Nantes Cedex 3 02 51 89 89 51 - Demande en ligne : <a href="http://www.cjn.justice.gouv.fr/cjn/b3/eje20">www.cjn.justice.gouv.fr/cjn/b3/eje20</a>



## Cimetière

Tél : 03 21 59 90 87

Le cimetière d'Arras est ouvert du 1<sup>er</sup> octobre au 31 mars de 8 h à 18 h et du 1<sup>er</sup> avril au 30 septembre de 7 h 30 à 19 h.

Les espaces funéraires au cimetière sont dus aux personnes décédées sur son territoire et aux personnes domiciliées sur son territoire.

Borne inter-active : accessible à l'entrée pour rechercher les emplacements des inhumés.

### Tarifs indicatifs :

*Concessions : 15 ans : 55 € - 30 ans : 172 € - 50 ans : 315 €*

*Colombariums : 15 ans : 85 € - 30 ans : 160 € - 50 ans : 285 €*

*Dispersion des cendres : se rapprocher du cimetière.*



## Urbanisme

Tél : 03 21 50 50 13

[directionurba@ville-arras.fr](mailto:directionurba@ville-arras.fr)

Pour tout projet de construction, démolition, rénovation, réaménagement, aggrandissement, changement d'affectation, ouverture de commerce ou d'activité... les agents du service urbanisme sont à votre disposition pour :

- Vous indiquer dans quelle zone du Plan Local d'Urbanisme votre terrain se situe et à quelles dispositions réglementaires il est soumis.
- Vérifier avec vous la faisabilité de votre projet au vu de la réglementation en vigueur.
- Vous guider dans la constitution de votre dossier.

Pour les dossiers les plus complexes (programmes immobiliers, établissements recevant du public...), il vous est recommandé de prendre rendez-vous avec le service urbanisme de la mairie afin d'étudier votre projet en amont du dépôt du dossier de demande d'autorisation.

### Le certificat d'urbanisme

Le certificat d'urbanisme est un acte administratif qui indique l'état des règles d'urbanisme applicables pour un terrain donné. Il est délivré gratuitement.

#### - Constitution du dossier

La demande de certificat d'urbanisme peut être effectuée en mairie ou sur imprimé au moyen du formulaire Cerfa n°13410\*02.

Cette demande doit être complétée par un dossier constitué des documents suivants (la liste des pièces à fournir est limitativement énumérée sur la notice de demande de certificat d'urbanisme) :

- une notice descriptive du projet précisant la destination, la nature et la superficie hors œuvre du bâtiment projeté,

- un plan du terrain et un plan de situation du terrain dans la commune.

La demande de certificat d'urbanisme et son dossier qui l'accompagne doivent être fournis en :

- 2 exemplaires, pour les demandes de certificat d'urbanisme d'information,
- 4 exemplaires, pour les demandes de certificat d'urbanisme opérationnel.

### La déclaration préalable

La déclaration préalable est un document administratif qui donne les moyens à l'administration de vérifier qu'un projet de construction respecte bien les règles d'urbanisme en vigueur. Ce document est obligatoire pour les travaux de faible importance.

La demande de déclaration préalable peut être établie au moyen du formulaire Cerfa n°13703\*02 pour les travaux portant sur une maison individuelle ou 13404\*02 dans les autres cas.

Cette demande doit être complétée par un dossier contenant notamment les indications suivantes (la liste des pièces à fournir est limitativement énumérée sur la notice de demande de déclaration préalable) :

- Plan de situation
- Plan de masse
- Coupes des constructions en cas de réalisation ou d'extension d'une construction
- Photographie de l'existant
- Insertion du projet dans son environnement
- Notice descriptive du projet

### Le permis de construire

Le permis de construire est un document administratif qui donne les moyens à l'administration de vérifier qu'un projet de construction respecte bien les règles d'urbanisme en vigueur.

Ce document obligatoire pour les travaux de grande importance ne doit porter que sur les biens immobiliers.

Durée de validité du permis de construire : 2 ans.

Le titulaire de l'autorisation peut en demander la prolongation au moins 2 mois avant son expiration.

#### - Constitution du dossier

La demande de permis de construire peut être effectuée à la mairie de la commune où est situé le terrain ou sur imprimé au moyen du formulaire :

- Cerfa n°13406\*02 (demande de permis de construire pour une maison individuelle et/ou ses annexes),



Quel que soit le permis de construire demandé, la demande doit être complétée par un dossier constitué notamment des documents suivants (la liste des pièces à fournir est limitativement énumérée sur la notice du formulaire choisi) :

- Un plan de situation du terrain ;
- Un plan de masse des constructions à édifier ou à modifier ;
- Un plan de coupe du terrain et de la construction ;
- Une notice décrivant le terrain et présentant le projet ;
- Un plan des façades et des toitures ;
- Une photographie permettant de situer le terrain dans l'environnement proche et dans le paysage ;
- Une insertion du projet dans son environnement.

La demande de permis de construire et le dossier qui l'accompagne doivent être établis en 4 exemplaires.

L'autorisation doit être affichée sur le terrain et la déclaration d'ouverture du chantier (DOC) adressée en mairie.

### **Le permis de démolir**

Le permis de démolir constitue une forme de sauvegarde du patrimoine bâti, des quartiers, des monuments et sites ainsi qu'une protection des occupants des logements anciens.

La demande de permis de démolir n'est pas systématique ni obligatoire dans toute la France et concerne des travaux de démolition correspondant à la disparition totale ou partielle d'un bâtiment avec atteinte du gros œuvre, ainsi que les travaux ayant pour objet de rendre les locaux inhabitables (enlèvement des huisseries, des escaliers...).

### **La déclaration d'achèvement et attestation de la conformité des travaux**

La déclaration d'achèvement des travaux est un document qui permet de signaler à l'administration l'achèvement des travaux et la conformité de la construction avec le permis de construire ou la déclaration préalable.

Elle est obligatoire une fois que les travaux sont terminés.

La déclaration d'achèvement des travaux peut être effectuée à la mairie où se situe le terrain ou sur imprimé au moyen du formulaire Cerfa n°13408\*01. Elle doit être signée par le titulaire du permis de construire ou de la déclaration préalable et, le cas échéant, par l'architecte qui a dirigé les travaux.

**- La déclaration d'achèvement des travaux doit être établie en 3 exemplaires et être :**

- Déposée directement à la mairie de la commune où se situe le terrain,
- Ou envoyée par lettre recommandée avec avis de réception,
- Ou par courrier électronique si l'intéressé a accepté ce mode de transmission.

## Logement

### - Service logement

Tél : 03 21 50 51 12

#### Demande unique de logement

Vous pouvez déposer votre demande de logement auprès du service logement de la Mairie d'Arras ou auprès de l'un des bailleurs suivants :

### - Les bailleurs sociaux

#### - Pas-de-Calais habitat

13, rue de la Housse

Tél : 0 810 62 10 62

[www.pasdecalais-habitat.fr](http://www.pasdecalais-habitat.fr)

Du lundi au vendredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 18 h.

#### - Logement Rural

16, rue Jeanne d'Arc

Tél : 03 61 33 80 00

Du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 17 h 30.

#### - Habitat 62/59

2, rue du Marché au Filé

Tél : 03 21 55 19 36

[www.habitat6259.fr](http://www.habitat6259.fr)

Lundi, mercredi et vendredi de 9 h à 12 h et mardi et jeudi de 14 h à 17 h.

#### - CAL Pact

6, rue Jean Bodel

Tél : 03 21 51 23 55

[www.pact-arim.org](http://www.pact-arim.org)

Du lundi au vendredi de 8 h à 12 h et de 13 h 30 à 17 h (fermeture le vendredi à 16 h 30)

## Aides au logement

- APL (Aide Personnalisée au Logement) : elle est gérée par la Caisse d'Allocations Familiales. Pour plus d'informations, veuillez contacter la CAF - Tél : 0 820 25 62 10.

- FSL (Fond de Solidarité Logement) : cette aide est du ressort du Conseil Général. Les dossiers sont instruits par l'UTASS (Unité Territoriale d'Actions Sociales et Sanitaires) située 55 rue Michelet.

- Les logements d'urgence : ils sont gérés par le CCAS de la Ville d'Arras qui en possède deux. Plus d'informations - Tél : 03 21 50 50 97.

- 1% logement : cette aide est gérée par le CIL :

Boulevard Vauban - Tél : 03 21 16 14 60.

Elle concerne les personnes dont l'employeur cotise au 1%.





# EDUCATION PETITE ENFANCE

## Petite enfance

**Guichet Unique Petite Enfance**  
Tél : 03 21 50 69 91

### Le Kiosque

- **Lieu d'information et d'orientation** pour la famille et les professionnels (renseignements, informations, rencontres thématiques)  
21, place Gustave Courbet

**Tél : 03 21 50 69 91**

kiosque@ville-arras.fr

Lundi : 13 h 30 - 17 h 30

Mardi : 9 h - 18 h

Mercredi : 9 h - 17 h 30

Jeudi : 13 h 30 - 17 h 30

Vendredi : 9 h - 12 h 30 et de 13 h 30 à 17 h.

- **Lieu unique d'inscription en crèche** ou multi-accueil pour les enfants de 0 à 3 ans.

Etape 1 : Pré-inscription au KIOSQUE ou sur le site Arras.fr.

Etape 2 : Réunion de présentation des accueils Petite Enfance.

Etape 3 : Rendez-vous individuel avec la coordinatrice d'Arras Bébé.\*

Etape 4 : Étude du dossier en commission d'attribution des places.

Etape 5 : Rendez-vous dans l'un des lieux d'accueil Petite Enfance pour l'inscription définitive.

\* Les rendez-vous se feront l'après-midi au KIOSQUE, à la Résidence Soleil, au Centre Social Torchy ou à la Maison de services Jean Jaurès.

### Crèches

- **Crèche Familiale « Les loupiots »**

**Maison Léon Blum**

39, avenue de l'Hippodrome

**Tél : 03 21 17 44 08**

creche.loupiots@ville-arras.fr

Du lundi au vendredi de 6 h à 22 h. Samedi de 6 h à 13 h.

- **Crèche collective Maurice Leroy**

5, rue des Bleuets

**Tél : 03 21 23 46 45**

cr-mauriceleroy@ville-arras.fr

Du lundi au vendredi de 7 h à 18 h 30.



- **Crèche associative « Le temps d'un rêve »**  
27, rue des Rosati  
**Tél : 03 21 73 29 29**  
creche.tempsdunreve@free.fr  
Du lundi au vendredi de 7 h 30 à 19 h.
- **Crèche inter entreprises « Aux Clairs de la lune »**  
Place de la Préfecture  
**Tél : 03 21 23 79 96**  
therese.thiriez@auxclairsdelalune.fr  
Du lundi au samedi de 6 h à 22 h.

## **Multi-accueils**

Les multi-accueils accueillent les enfants âgés de **2 mois à 4 ans** de façon régulière ou occasionnelle. Leurs capacités sont de 20 à 22 places. Toute demande d'inscription pour une durée de plus de 20 h hebdomadaire et d'un mois, doit passer par le guichet unique, au Kiosque.

- **Multi-accueil Alfred Torchy**  
29, rue du Docteur Baude  
**Tél : 03 21 23 64 79**  
ma-torchy@ville-arras.fr  
Lundi, mardi : 13 h 45 - 18 h 15  
Mercredi, jeudi et vendredi : 7 h 45 - 18 h 15.
- **Multi-accueil Léon Blum**  
39, avenue de l'Hippodrome  
**Tél : 03 21 71 60 96**  
ma-blum@ville-arras.fr  
Lundi, mercredi : 13 h 45 - 18 h 15  
Mardi, jeudi et vendredi : 7 h 45 - 18 h 15.
- **Multi-accueil Méaulens**  
Grand'Rue du Rivage  
**Tél : 03 21 71 07 75**  
ma-meaulens@ville-arras.fr  
Du lundi au vendredi : 7 h 45 - 18 h 15.
- **Multi-accueil Verlaine**  
9, rue Jean Racine  
**Tél : 03 21 23 36 98**  
ma-verlaine@ville-arras.fr  
Du lundi au vendredi de 7 h 45 à 18 h 15.

*L'équipe du Kiosque répondra à toutes vos questions. Toutes les structures assurent la même tarification établie par un barème prenant en compte les ressources imposables et la constitution de la famille.*



## **Le Relais Assistantes Maternelles**

### **- Le Kiosque**

21, place Gustave Courbet

**Tél : 03 21 50 27 92 et 06 81 51 15 50**

ram@ville-arras.fr

Le Relais Assistantes Maternelles est un lieu ressource, à destination des parents employeurs, des assistances maternelles agréées et des enfants qu'elles accueillent.

## **Espaces parentalité**

### **Le Petit Square**

**Lieu d'accueil et gratuit d'enfants de 0 à 4 ans** accompagnés d'un parent ou d'un référent.

#### **- Tour Cézanne**

**Tél : 03 21 51 68 26**

Lundi, mardi et jeudi de 14 h 30 à 17 h 30.

### **Le Lieu Passerelle**

Géré par le Centre Social Arras Ouest (C.S.A.O.), cet espace permet aux enfants et à leurs parents **de préparer l'entrée à l'école**. Ce lieu est dédié aux **enfants âgés de 18 mois à 3 ans**, non scolarisés et qui intégreront les écoles du Quartier Ouest.

Ouvert le lundi, jeudi et vendredi matin de 8 h 30 -10 h 45

**Tél : 03 21 59 41 37**

Informations auprès du C.S.A.O.



## Ecoles maternelles et primaires

**Service Education et Réussite Educative  
Via Etudiante**  
Tél : 03 21 50 50 26 – [education@ville-arras.fr](mailto:education@ville-arras.fr)

### Écoles maternelles publiques

- **Pierre Baudel**  
Rue du Vercors  
Tél : 03 21 73 14 45
- **Georges Brassens**  
Allée des Rosati  
Tél : 03 21 55 10 30
- **Oscar Cléret**  
2, rue du Jeu de Paume  
Tél : 03 21 71 12 15
- **Fernand Derôme**  
Rue Daumier  
Tél : 03 21 23 37 28
- **Victor Hugo**  
Rue Guinegatte  
Tél : 03 21 58 64 83
- **Jean Jaurès**  
3, avenue Jean Jaurès  
Tél : 03 21 71 58 87
- **Pauline Kergomard**  
Rue de St Quentin  
Tél : 03 21 73 51 51
- **Suzanne Lacorre**  
Rue Fragonard  
Tél : 03 21 51 48 86
- **Jean Macé**  
41, rue George Clémenceau  
Tél : 03 21 73 57 86
- **Pasteur**  
Impasse La Fontaine  
Tél : 03 21 71 04 42
- **Charles Péguy**  
Rue Albert Camus  
Tél : 03 21 71 15 61
- **Céline Rouquié**  
6, rue des Hortensias  
Tél : 03 21 71 53 23
- **Séverine**  
Rue Paul Doumer  
Tél : 03 21 51 77 90
- **Voltaire**  
Rue Voltaire  
Tél : 03 21 71 09 30

### Écoles élémentaires publiques

- **Paul Bert**  
4, place Quincaille  
Tél : 03 21 71 49 52
- **Oscar Cléret**  
19, rue de Beaufort  
Tél : 03 21 23 03 56
- **Pierre Curie**  
Rue du Commandant Dumetz  
Tél : 03 21 73 55 41
- **Anatole France**  
23, rue de Justice  
Tél : 03 21 55 09 47



- **Raoul François**  
11, rue Raoul François  
**Tél : 03 21 59 97 95**

- **Molière**  
3, rue Molière  
**Tél : 03 21 71 25 10**

- **Voltaire grands**  
4, rue Voltaire  
**Tél : 03 21 71 61 42**

- **La Fontaine**  
Rue la Fontaine  
**Tél : 03 21 71 04 17**

## Écoles primaires publiques

- **Herriot-Viart**  
10, rue du Berry  
**Tél : 03 21 71 09 71**

- **Hippodrome**  
7, rue Lavoisier  
**Tél : 03 21 23 16 75**

## Écoles maternelles et élémentaires privées

- **Notre Dame**  
30, rue Baudimont  
**Tél : 03 21 71 10 55**

- **Sainte-Bernadette**  
7, avenue de l'Hippodrome  
**Tél : 03 21 51 69 55**

- **La Présentation**  
6 rue Emile Legrelle  
**Tél : 03 21 51 44 76**

- **Les Louez-Dieu**  
14, boulevard Crespel  
**Tél : 03 21 71 59 45**

- **Saint-Jean Baptiste**  
20, rue Ozanam  
**Tél : 03 21 71 55 67**

- **Saint-Joseph**  
26, rue des Louez-Dieu  
**Tél : 03 21 50 18 41**

## Inscriptions scolaires et accompagnement à la scolarité

### Inscription à l'école maternelle et élémentaire

L'enfant doit être inscrit, au plus tard, au mois de juin précédant la rentrée scolaire.

Les parents doivent se rapprocher, en avril de l'année en cours, du service Éducation où il sera procédé, dans la limite des places disponibles, à l'inscription de leur enfant dans l'école de leur secteur.

Pour cela, ils doivent se munir :

- du livret de famille,
- d'un justificatif de domicile.

*Pour toute dérogation, veuillez retirer un dossier au service éducation.*



### **Garderies maternelles**

La municipalité a mis en place un service de garderie fonctionnant le matin et le soir dans toutes les écoles maternelles de la Ville d'Arras. La surveillance est assurée par du personnel municipal durant toute l'année scolaire les lundis, mardis, jeudis et vendredis. Ouverture à 7 h 30, fermeture à 18 h 30.

### **Études et garderies élémentaires**

La municipalité a mis en place dans les écoles élémentaires de la Ville d'Arras :

- un service de garderie le matin, une heure avant l'ouverture de l'école,
- un service d'étude le soir, une heure trente minutes après la fermeture de l'école les lundis, mardis, jeudis et vendredis.

En ce qui concerne les horaires exacts de la garderie et de l'étude, veuillez-vous renseigner auprès du directeur ou de la directrice d'école. La surveillance est assurée par des enseignants rémunérés par la Ville. Modalités d'inscription, voir rubrique Dossier Famille Unique (DFU).

### **Accompagnement à la scolarité**

Les centres sociaux, soutenus par la ville d'Arras, proposent, aux enfants qui en ont besoin, un suivi méthodologique, au sein des écoles. Cette action, encadrée par des vacataires diplômés, se fait en collaboration avec l'éducation nationale. Les activités proposées visent à favoriser la réussite scolaire et éducative des enfants, à développer chez les enfants de nouvelles compétences et de nouveaux centres d'intérêt mais aussi à associer et à impliquer les parents dans la réussite de leurs enfants.

#### **- Centre Social Nord-Est-Centre**

11, place de l'Ancien Rivage

**Tél : 03 21 55 96 92**

#### **- Centre Social Arras Ouest**

39, avenue de l'Hippodrome

**Tél : 03 21 59 41 37**

Du lundi au vendredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 18 h.

#### **- Centre Social Alfred Torchy**

29, rue du docteur Baude

**Tél : 03 21 71 89 86**

### **Restauration scolaire**

La ville d'Arras s'est dotée d'une diététicienne chargée de l'équilibre alimentaire et du bien-être des enfants allergiques. Son travail permet d'améliorer la qualité des repas.

Modalités d'inscription, voir rubrique Dossier Famille Unique (DFU).

## Le Dossier Famille Unique (DFU)

### Pourquoi le remplir ?

La Ville propose une multitude d'activités pour les jeunes arrageois en temps périscolaire et extrascolaire.

Si votre enfant fréquente une école maternelle ou élémentaire, il est impératif d'enregistrer votre Dossier Famille Unique (DFU) pour toute inscription aux activités restauration scolaire, étude et garderie. Il vous permet d'accéder à toutes les activités proposées par la ville.

L'enregistrement du DFU est nécessaire pour pouvoir accéder à votre espace Arras Famille, où vous pourrez gérer les pré-inscriptions et réservations (restauration scolaire, mercredis récréatifs, petites et grandes vacances scolaires...), les modifier et procéder au paiement en ligne.

### Comment le remplir ?

Pour bénéficier des activités offertes par les services municipaux, les familles doivent désormais compléter chaque année le DFU.

Ce dossier comprend une fiche de renseignements familiaux, une fiche enfant, une fiche activités éducation/jeunesse, une déclaration et auto-risation du responsable légal.

Pièces à télécharger sur [www.arras.fr](http://www.arras.fr) (rubrique Arras Famille) :

- Le Dossier Famille Unique (DFU)
- La Fiche Enfant (pour tout enfant supplémentaire)
- La Fiche Activités Education pour toute réservation d'activité supplémentaire (attention 1 par enfant)
- La fiche Activités Jeunesse pour toute réservation d'activité supplémentaire (attention 1 par enfant)
- Règlement intérieur des centres de loisirs municipaux

Les pièces administratives à joindre :

- Copie du livret de famille dans son intégralité
- Copie de la taxe d'habitation pour l'année en cours
- Justificatif de domicile de moins de 3 mois (copie facture EDF/GDF, facture téléphone FIXE, quittance de loyer)
- Attestation d'assurance responsabilité civile des parents
- Attestation d'assurance scolaire pour les enfants scolarisés
- Copie du carnet de vaccination de chaque enfant
- Certificat médical d'aptitude à fréquenter les établissements petite enfance
- Certificat médical du spécialiste pour les allergies ou contre-indication médicale
- Copie du jugement attestant du mode de garde



Pièces permettant la tarification (en cas de pièce manquante, le tarif maximal sera appliqué) :

**Justificatif CAF :**

- Pour les familles affiliées à la CAF du Pas-de-Calais : Tout document de la CAF où figure le N° d'allocataire
- Pour les familles affiliées à la CAF dans un autre Département : Tout document de la CAF faisant apparaître le Quotient Familial et le N° d'allocataire
- L'attestation d'aide aux temps libre (accueils de loisirs) pour les bénéficiaires (feuillet vert CAF)

**Pour les familles non affiliées à une CAF :**

- Le dernier avis d'imposition
  - Dans le cas des régimes spéciaux MSA,... : le dernier bulletin de salaire et attestation d'affiliation MSA
- Pour les familles désirant inscrire un enfant à un séjour de vacances, la pré-inscription doit être validée par les services. Vous complétez votre dossier des pièces suivantes :
- L'attestation de sécurité sociale et de mutuelle ou de CMU pour les bénéficiaires
  - Certificat médical d'aptitude aux activités physiques et sportives
  - Photocopie de la carte vitale
  - Photocopie de la carte d'identité Une photo d'identité
  - Bons CAF ou MSA
  - Certificat d'aisance aquatique

Votre DFU est complet et remis à nos services, il est saisi. Vous disposerez d'un identifiant et d'un code d'accès à votre espace Arras Famille. Vous pourrez donc effectuer, depuis votre compte Arras Famille, des pré-inscriptions, des réservations et/ou des annulations pour les activités de l'année scolaire.

**Où s'inscrire ?**

Pour les inscriptions administratives (dépôt de votre DFU chaque année) :

**Mairie d'Arras**

Service Education

**N° vert : 0 800 62 2013**

**Service Jeunesse**

Base de Loisirs des Grandes Prairies

**Tél : 03 21 51 52 05**



## Votre espace Arras Famille

Votre espace « Arras Famille » est un espace privé auquel vous seul pouvez accéder grâce à votre code famille et votre mot de passe uniques et sécurisés.

Vous pouvez y accéder à partir du site **www.arras.fr**

Arras Famille « public » est ouvert à toutes les familles pour s'informer sur les modalités d'inscriptions et d'organisation des activités en temps scolaires et extrascolaires. Il s'agit d'un espace où toutes les informations, ou bulletins publics sont communiqués aux familles sur la vie quotidienne de la vie locale.

Arras Famille « privé » est ouvert uniquement aux titulaires d'un code famille et d'un mot de passe. Il s'agit de votre Espace personnel. Sur cet espace les informations diffusées concernent principalement les activités auxquelles vous êtes inscrites ou susceptibles de l'être.

Depuis votre espace privé, vous pouvez réaliser les pré-inscriptions, réservations, modifications et paiement des activités municipales.



## Collèges et Lycées

### Collèges publics

**- Charles Péguy**

Rue Albert Camus

**Tél : 03 21 71 11 75**

**Fax : 03 21 51 19 03**

clg.peguy.arras@cdiac-lille.fr

www2.ac-lille.fr/peguy-arras

**- Diderot**

Avenue de l'Hippodrome

62000 Dainville

**Tél : 03 21 71 26 18**

**Fax : 03 21 51 20 75**

ce.0620014d@ac-lille.fr

**- François Mitterrand**

52, rue de l'Abbé Lemire

**Tél : 03 21 60 32 00**

**Fax : 03 21 60 32 09**

ce.0622864b@ac-lille.fr

**- Gambetta**

25, boulevard Carnot

**Tél : 03 21 21 34 80**

**Fax : 03 21 21 34 90**

ce.0623310l@ac-lille.fr

lycee.gambetta.arras.free.fr

**- Jehan Bodel**

3 bis, rue Aristide Briand

**Tél : 03 21 71 46 46**

**Fax : 03 21 23 57 30**

clg.bodel.arras@cdi.ac-lille.fr

www2.ac-lille.fr/jehanbodel

**- Marie Curie**

62, rue Saint-Quentin

**Tél : 03 21 73 16 49**

**Fax : 03 21 55 92 26**

ce.0622082b@ac-lille.fr



## Collèges privés

- **Saint-Joseph**

1, rue de la Gouvernance

**Tél : 03 21 71 83 23**

**Fax : 03 21 71 83 22**

[saintjo@wanadoo.fr](mailto:saintjo@wanadoo.fr)

[www.saintjo.fr](http://www.saintjo.fr)

- **Saint-Vincent**

17 rue Saint-Maurice

**Tél : 03 21 16 18 35**

[centrescolaire@bscv.fr](mailto:centrescolaire@bscv.fr)

[www.bscv.fr](http://www.bscv.fr)

- **Les Louez-Dieu**

Chemin des Filatiers

62223 Anzin Saint-Aubin

**Tél : 03 21 50 71 00**

**Fax : 03 21 50 71 08**

[college.leslouezdieu@nordnet.fr](mailto:college.leslouezdieu@nordnet.fr)

[www.college-louezdieu.asso.fr](http://www.college-louezdieu.asso.fr)

## Lycées publics

- **Cité scolaire**

**GambettaCarnot**

21/25, Boulevard Carnot

**Tél : 03 21 21 34 80**

**Fax : 03 21 21 34 90**

[ce0624430d@lille-ac.fr](mailto:ce0624430d@lille-ac.fr)

[lycee.gambetta.arras@free.fr](mailto:lycee.gambetta.arras@free.fr)

- **Guy Mollet**

57, rue Bocquet Flochel

**Tél : 03 21 21 49 50**

**Fax : 03 21 21 49 79**

[lgm.arras@free.fr](mailto:lgm.arras@free.fr)

[lgm.arras.org](http://lgm.arras.org)

- **Robespierre**

Avenue des Fusillés

**Tél : 03 21 16 14 20**

**Fax : 03 21 16 14 29**

[robes.proviseur@free.fr](mailto:robes.proviseur@free.fr)

[robes.free.fr](http://robes.free.fr)

- **LEGTA du Pas-de-Calais**

Route de Cambrai

62217 Tilloy-les-Mofflaines

**Tél : 03 21 60 73 00**

**Fax : 03 21 60 73 13**

[legta.arras@educagri.fr](mailto:legta.arras@educagri.fr)

[www.formationsnature.fr](http://www.formationsnature.fr)

## Lycées privés

**Baudimont-Saint-Charles**

- **Baudimont**

32, rue Baudimont

**Tél : 03 21 16 18 00**

**Fax : 03 21 16 18 01**

[centrescolaire@bscv.fr](mailto:centrescolaire@bscv.fr)

[lycee.baudimontsaintcharles.com](http://lycee.baudimontsaintcharles.com)

- **Saint-Charles**

17, rue Saint Maurice

**Tél : 03 21 16 18 00**

**Fax : 03 21 16 18 01**

[centrescolaire@bscv.fr](mailto:centrescolaire@bscv.fr)

[lycee.baudimontsaintcharles.com](http://lycee.baudimontsaintcharles.com)



## Etablissements pluridisciplinaires

- **Lycée professionnel industriel Jules Ferry**  
20, avenue Jean Zay  
**Tél : 03 21 51 95 50**  
**Fax : 03 21 51 95 59**
- **Lycée professionnel Jacques Le Caron**  
61, avenue de l'Hippodrome  
**Tél : 03 21 21 50 00**  
**Fax : 03 21 21 50 06**
- **Lycée Guy Mollet**  
57, rue Bocquet Flochel  
**Tél : 03 21 21 49 50**  
**Fax : 03 21 21 49 79**
- **Lycée Alain Savary**  
14, avenue Jean Zay  
**Tél : 03 21 23 83 83**  
**Fax : 03 21 23 83 92**  
ce.0620257t@ac-lille.fr  
www2.ac-lille.fr/savary-arras
- **Lycée d'enseignement général et technologique agricole (LEGTA)**  
Route de Cambrai  
62 217 Tilloy-les-Mofflaines  
**Tél : 03 21 60 73 00**  
**Fax : 03 21 60 73 13**  
legta.arras@educagri.fr  
www.formationsnature.fr
- **Compagnons du Tour de France**  
23, ave. Paul Michonneau  
**Tél : 03 21 48 23 88**  
**Fax : 03 21 73 30 34**  
arras@compagnons.org  
compagnonsdutourdefrance.org
- **Université Régionale des Métiers et de l'Artisanat**  
7 rue Eiffel  
**Tél : 03 21 21 30 80**  
www.artisanat-npdc.fr

## Enseignement supérieur

### Lycées (classes préparatoires, BTS...)

- **Lycée professionnel Jacques Le Caron**  
61, avenue de l'Hippodrome  
**Tél : 03 21 21 50 00**  
**Fax : 03 21 21 50 06**
- **Lycée Robespierre**  
Avenue des Fusillés  
**Tél : 03 21 16 14 20**  
**Fax : 03 21 16 14 29**  
rob.es.proviseur@free.fr  
rob.es.free.fr
- **Lycée Alain Savary**  
14, avenue Jean Zay  
**Tél : 03 21 23 83 83**  
**Fax : 03 21 23 83 92**  
ce.0620257t@ac-lille.fr  
www2.ac-lille.fr/savary-arras
- **Guy Mollet**  
57, rue Bocquet Flochel  
**Tél : 03 21 21 49 50**  
**Fax : 03 21 21 49 79**  
lgm.arras@free.fr  
lgm.arras.org
- **Lycée Baudimont St-Charles**  
17, rue Saint Maurice  
**Tél : 03 21 16 18 00**  
**Fax : 03 21 16 18 01**
- **Cité scolaire GambettaCarnot**  
21/25, Boulevard Carnot  
**Tél : 03 21 21 34 80**  
**Fax : 03 21 21 34 90**  
ce0624430d@lille-ac.fr  
lycee.gambetta.arras@free.fr



## **Les écoles d'enseignement supérieur**

- **Association pour la Formation, l'Éducation et la Recherche (AFERTES)**  
5, rue Paul Périn  
**Tél : 03 21 60 40 00**  
**Fax : 03 21 60 40 19**  
afertes@afertes.org  
www.afertes.org
- **Institut Régional du Travail Social (IRTS) site d'artois**  
5, rue Maurice Schuman  
**Tél : 03 21 24 09 09**  
**Fax : 03 21 24 82 58**  
antpdc@arpsnpsc.asso.fr  
www.artsnpsc.asso.fr
- **IFSI établissement public de santé**  
6, rue Émile Didier  
**Tél : 03 21 21 10 64 ou 03 21 21 10 65**  
**Fax : 03 21 21 10 67**  
christiane.cattieux@ch-arras.fr
- **IFSI Croix Rouge Française**  
Parc des Bonnettes  
3, rue de l'Origan  
**Tél : 03 21 21 25 10**  
**Fax : 03 21 21 25 19**  
ifsicrf@hotmail.com  
www.ifsicrf5962.com
- **Centre des Études Supérieures Industrielles (EXIA-CESI)**  
7, rue Diderot  
**Tél : 03 21 51 67 18**  
**Fax : 03 21 24 21 54**
- **École Privé des Sciences Informatiques (EPSI)**  
23, rue du Dépôt  
**Tél : 03 21 71 33 34**  
**Fax : 03 21 71 49 93**  
www.epsi.fr  
www.cesi.fr
- **École européenne d'esthétique Yvonne Sion**  
112/114, rue Saint-Aubert  
**Tél : 03 21 71 39 69**  
**Fax : 03 21 71 65 30**  
contact@esthetique-ecole.fr  
www.esthetique-ecole.fr



## EDUCATION PETITE ENFANCE

- **Lycée d'Enseignement Général et Technologique Agricole (LEGTA) du Pas-de-Calais**  
Route de Cambrai  
62 217 Tilloy-les-Mofflaines  
**Tél : 03 21 60 73 00**  
**Fax : 03 21 60 73 13**  
[legta.arras@educagri.fr](mailto:legta.arras@educagri.fr)
- **Service Interconsulaire Artois Douaisis Éducation Permanente (SIADEP)**  
11, rue du Général Barbot  
**Tél : 03 21 71 64 17**  
**Fax : 03 21 51 62 34**
- **Université des Compagnons du Tour de France**  
23, avenue Paul Michonneau  
**Tél : 03 21 48 23 88**  
**Fax : 03 21 73 30 34**  
[arras@compagnons.org](mailto:arras@compagnons.org)  
[compagnonsdutourdefrance.org](http://compagnonsdutourdefrance.org)
- **Université d'Artois**  
9, rue du Temple  
BP 665 - 62030 Arras Cedex  
**Tél : 03 21 60 37 00**  
[www.univ-artois.fr](http://www.univ-artois.fr)
- **Université Régionale des Métiers et de l'Artisanat**  
7 rue Eiffel  
**Tél : 03 21 21 30 80**  
[www.artisanat-npdc.fr](http://www.artisanat-npdc.fr)



## Adresses utiles

### - Centre d'Information et d'Orientation

53, rue de Douai

**Tél : 03 21 55 47 03**

Du lundi au vendredi de 9 h à 12 h et de 13 h 30 à 17 h 30. Fermé le lundi matin, et sur rendez-vous le samedi matin. Se présenter 4 à 5 minutes avant la fermeture pour l'entretien.

### - C.R.O.U.S

- Résidence de l'Artois

12, rue Raoul François

**Tél : 03 21 50 81 82**

[residence.artois@crous-lille.fr](mailto:residence.artois@crous-lille.fr)

- Restaurant Universitaire d'Arras

10, rue Voituriers

**Tél : 03 21 50 81 82**

[antenne.arras@crous-lille.fr](mailto:antenne.arras@crous-lille.fr)

### - Plateforme logement

28 Grand'Place

**Tél : 03 21 71 92 97**

### - Direction Académique

20, boulevard de la Liberté

**Tél : 03 21 23 31 31**

### - Service Vie Etudiante de la Ville d'Arras

6 place Guy Mollet

**Tél : 03 21 50 50 50**



# JEUNESSE

**Service Animation Loisirs Éducatifs**

[jeunesse@ville-arras.fr](mailto:jeunesse@ville-arras.fr)

**Base de Loisirs**

Tél : 03 21 51 52 05

**Service Insertion Sociale  
et Professionnel des jeunes**

Tél : 03 21 50 69 19

## Centres de Loisirs

### Les mercredis pendant l'année scolaire

La Base de Loisirs accueille les enfants de 2 ans et demi à 12 ans en journée complète (avec repas) et en demi-journée avec ou sans transport. Un accueil échelonné de 7 h 30 à 8 h 45 et de 17 h 15 à 18 h 30 est proposé en garderie.

### Les vacances d'automne, d'hiver, de printemps et des grandes vacances d'été

Les centres accueillent chacun une catégorie d'âge spécifique. Les enfants sont inscrits à la semaine et un service de ramassage gratuit est effectué dans les différents quartiers de la ville. Un accueil échelonné en garderie est proposé de 7 h 30 à 8 h 45 et 17 h 15 à 18 h 30.

#### Les catégories d'âge

- Les tout-petits : 2 ans et demi à 5 ans
- Les petits : 6 - 7 ans
- Les moyens : 8 - 9 ans
- Les grands : 10 ans - 12 ans

#### Les horaires

Ouverture en journée complète : de 8 h 45 à 17 h 15  
Garderie : de 7 h 30 à 8 h 45 et de 17 h 15 à 18 h 30

### Les club Ados

Les clubs ados sont situés à la Base de Loisirs ou au Pharos selon les périodes de vacances scolaires. Les club ados sont spécifiquement destinés aux jeunes âgés de 13 à 15 ans.

Horaires : De 9 h à 17 h.

Navette 9 places à plusieurs points de la Ville.

*Les centres de Loisirs et le club ados offrent une restauration sur place composée d'un déjeuner et d'un goûter (menus disponibles sur le site de la ville d'Arras [www.arras.fr](http://www.arras.fr) – rubrique jeunesse).*



### Les périodes de réservations des Centres de Loisirs et du Club Ados sont

- Hiver : du lundi 19 janvier 2015 au mercredi 11 février 2015
- Printemps : du lundi 23 mars 2015 au mercredi 15 avril 2015
- Juillet : du lundi 25 mai 2015 au mercredi 24 juin 2015
- Août : du lundi 25 mai 2015 au mercredi 24 juin 2015
- Toussaint : du lundi 21 septembre 2015 au mercredi 7 octobre 2015

#### **Attention : les places sont limitées**

*Les tarifs des Centres de Loisirs et du Club Ados sont déterminés selon les ressources des familles et révisés chaque année au 1<sup>er</sup> janvier.*

## Accueils jeunes CASA en périscolaire

Quatre centres sont ouverts sur l'ensemble de la ville d'Arras pour accueillir les jeunes âgés de 11 à 25 ans.

Des temps d'activités sportives, culturelles et de loisirs sont proposés aux jeunes ainsi qu'une aide et un accompagnement à la réalisation de projets personnels ou professionnels (formations, stages, conseils, orientations...).

#### **Les accueils**

- CASA Van d'Or, place Chochoy, secteur Centre
- CASA Saint Exupéry, rue Saint-Exupéry, secteur Ouest - résidence Saint-Pol
- CASA Hochettes, 59 rue G. Auphelle, secteur Ouest
- CASA Jean Jaurès, avenue Jean Jaurès, secteur Sud

Les accueils CASA sont ouverts du mardi au samedi en période scolaire.

#### **Les horaires**

- Mardi, jeudi, vendredi de 16 h à 19 h
- Mercredi de 13 h 30 à 19 h
- Samedi de 13 h 30 à 18 h

#### **Accueil des majeurs**

- Le mardi et vendredi de 19 h à 20 h.

### L'accueil CASA 11-14 ans

L'accueil CASA 11-14 ans est mis en place pendant les petites et grandes vacances. Les jeunes y pratiquent différentes activités. Des sorties sont également proposées ainsi que des mini camps thématiques. Sont régulièrement organisés :

- Des activités culturelles et de loisirs : karting, cinéma, piscine, visites, expositions...
- Des activités sportives : VTT, tournois sportifs, raid sportif, golf, tir à l'arc...
- Des sorties diverses : parc d'attraction, évènements et challenges sportifs...

Durant les vacances scolaires, l'accueil 11-14 ans ouvre ses portes,



du lundi au vendredi de 10 h à 12 h et de 13 h 30 à 18 h, aux jeunes âgés de 11 à 14 ans sur un lieu unique.

### **L'accueil jeunes CASA 14-17 ans**

L'accueil 14-17 ans est mis en place pendant les petites et grandes vacances. Les jeunes y pratiquent différentes activités. Des sorties sont régulièrement proposées :

- Des activités culturelles et de loisirs : karting, cinéma, piscine, visites, expositions...
- Des activités sportives : VTT, tournois sportifs, raid sportif, golf, tir à l'arc...
- Des sorties diverses : parc d'attraction, événements et challenges sportifs...

Durant les vacances scolaires, l'accueil jeunes 14-17 ans ouvre ses portes, du lundi au vendredi de 13 h 30 à 18 h 30 (dont une journée complète par semaine) sur un lieu unique.

#### ***Les tarifs des accueils jeunes CASA en péri-scolaires, de l'accueil CASA 11-14 ans et de l'accueil jeunes CASA 14-17 ans :***

- *Un droit d'inscription annuel (du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre).*
- *Un titre de transport annuel en option.*

### **Pass'Jeune**

Le Pass'Jeune est accessible à tous les jeunes arrageois âgés de 11 à 17 ans. Il permet de bénéficier, au petit prix de 10 €, d'une multitude d'activités de loisirs proposées toute l'année par les accueils de jeunes CASA de la Ville d'Arras.

Le Pass'Jeune est une carte nominative et individuelle qui offre :

- un accès libre et gratuit aux Desbins et Daullé aux horaires habituels d'ouverture
- un accès libre et gratuit aux stages sportifs proposés par la direction des sports pendant les vacances scolaires
- une entrée au cinémoïda
- une entrée à l'Aquarena
- une entrée à Cité Nature
- une entrée au Futsal You Move Arras
- une entrée au bowling world (billard, bowling ou lasergame).

Cette carte permet également de bénéficier des activités et des événements proposés par la Ville et ses partenaires à tarifs préférentiels. À partir du 1<sup>er</sup> septembre 2015, le pack « Culture » enrichira l'offre en accès libre pour les jeunes (Pharos, Musée et Médiathèque).

Pour ceux qui souhaitent bénéficier d'une carte annuelle de transport en commun, le Pass vous facilitera la mobilité pour un montant de 10 € supplémentaire. Inscription auprès des quatre accueils de jeunes CASA hochettes, Jean Jaurès St Exupéry et Van d'Or.

### **Renseignement**

- **Base de Loisirs des Grandes Prairies**  
**Tél : 03 21 51 52 05**  
**[www.arras.fr/jeunesse/passjeune](http://www.arras.fr/jeunesse/passjeune)**



## Les séjours de vacances

Différents séjours de vacances sont proposés aux arrageois, pour les enfants âgés de 7 à 17 ans :

- Un séjour hiver (vacances d'Hiver)
- Un séjour été (mois de juillet)

Périodes de pré-réservation des séjours de vacances.

- Hiver du lundi 12 janvier au mercredi 28 janvier 2015
- Été du lundi 11 mai au mercredi 27 mai 2015

### Pièces à fournir

- L'attestation de sécurité sociale et de mutuelle ou de CMU pour les bénéficiaires
- Certificat médical d'aptitude aux activités physiques et sportives
- Photocopie de la carte vitale
- Photocopie de la carte d'identité
- Une photo d'identité
- Bons CAF ou MSA
- Certificat d'aisance aquatique
- Justificatif CAF :
  - Pour les familles affiliées à la CAF du Pas-de-Calais : tout document de la CAF où figure le N° d'allocataire
  - Pour les familles affiliées dans un autre département : tout document de la CAF faisant apparaître le Quotient Familial et le N° d'allocataire
  - L'attestation d'aide aux temps libre (accueils de loisirs) pour les bénéficiaires (feuillet vert CAF)
- Pour les familles non affiliées à une CAF :

Différents séjours de vacances sont proposés aux arrageois, pour les enfants âgés de 7 à 17 ans :

- Un séjour hiver (vacances d'Hiver)
- Un séjour été (mois de juillet)

Périodes de Pré-réservation des séjours de vacances.

- hiver du lundi 12 janvier au mercredi 28 janvier 2015
- été du lundi 11 mai au mercredi 27 mai 2015

### Pièces à fournir

- L'attestation de sécurité sociale et de mutuelle ou de CMU pour les bénéficiaires
- Certificat médical d'aptitude aux activités physiques et sportives
- Photocopie de la carte vitale
- Photocopie de la carte d'identité
- Une photo d'identité
- Bons CAF ou MSA
- Certificat d'aisance aquatique
- Justificatif CAF :
  - Pour les familles affiliées à la CAF du Pas-de-Calais : tout document



de la CAF où figure le N° d'allocataire

- Pour les familles affiliées dans un autre département : tout document de la CAF faisant apparaître le Quotient Familial et le N° d'allocataire
- L'attestation d'aide aux temps libre (accueils de loisirs) pour les bénéficiaires (feuillet vert CAF)
- Pour les familles non affiliées à une CAF :
  - Le dernier avis d'imposition
  - Dans le cas des régimes spéciaux MSA... : le dernier bulletin de salaire et attestation d'affiliation MSA

***Tout dossier incomplet ne sera pas pris en compte à l'inscription.***

### **Contacts et informations**

**- Mairie d'Arras**

6 Place Guy Mollet  
Boite Postale 70 913  
62 022 ARRAS CEDEX

**- Base de Loisirs**

**Tél : 03 21 51 52 05**

**Internet : <http://www.arras.fr>**

**e-mail : [jeunesse@ville-arras.fr](mailto:jeunesse@ville-arras.fr)**

Du lundi au jeudi de 8 h 30 à 12 h 30 et de 13 h 30 à 17 h.

Le vendredi de 8 h 30 à 12 h 30 et de 13 h 30 à 16 h 30.

## **Les chantiers jeunes bénévoles**

Dans le cadre du Projet de ville durable, l'implication de la jeunesse dans la vie de la ville constitue un domaine d'intervention prioritaire. Afin d'accompagner cette politique municipale, le dispositif de « Chantiers Jeunes Bénévoles » propose aux jeunes Arrageois, âgés de 12 à 25 ans, de s'engager dans une démarche citoyenne et volontaire afin de promouvoir l'action du territoire.

Il est proposé d'axer des « chantiers des jeunes bénévoles » sur l'embellissement global des écoles, haltes-garderies et crèches de la ville par des travaux de rafraîchissement (peinture, nettoyage), de rénovation ou des travaux de fleurissement.

En contrepartie de leur investissement à la collectivité, la ville s'engage à financer :

- Des projets de sorties et d'activités culturelles, artistiques et sportives,
- Des mini-séjours, des séjours, des formations de prévention.

### **Les plafonds de financement sont fixés à hauteur de :**

- 50 € pour les projets de sorties de proximité et d'activités culturelles, artistiques et sportives, (soit 3 journées d'engagement de 5 h pour les mineurs et 7 h pour les adultes).



## JEUNESSE

- 100 € pour les projets de sorties le temps d'un week-end.
- 150 € environs soit 6 jours d'engagement de 5 h pour les mineurs et 7 h pour les adultes.
- 200 € pour les projets de mini-séjours, de séjours solidaires, et de formations de prévention (soit respectivement 8 et 10 journées d'engagement de 5 h pour les mineurs et 7 h pour les adultes).

### Les conditions d'accès

- Etre âgé(e) de 12 à 25 ans, résider à Arras,
- Avoir signé le contrat moral,
- Avoir complété la fiche individuelle de renseignements.

### Liste des structures Jeunesse participant au dispositif

- Accueil des Hochettes
- Accueil Jean-Jaurès
- Accueil Saint-Exupéry
- Accueil Saint-Michel.

### Contacts et informations

- **Service Insertion Sociale et Professionnelle des Jeunes**  
Tél : 03 21 50 69 19

## Des aides B.A.F.A./B.A.F.D.

BAFA : Dans le cadre du projet de ville durable, l'emploi et les stages professionnels pour les jeunes Arrageois constituent un domaine d'intervention prioritaire pour la ville d'Arras.

Au vu des difficultés croissantes des jeunes à financer le B.A.F.A. dans sa totalité observées par les structures d'accueil, la ville a souhaité accompagner les Arrageois en finançant la totalité de la formation.

En contrepartie d'une prise par la Ville de la formation B.A.F.A., composée d'un stage de formation générale de 8 jours et d'un stage d'approfondissement de 6 à 8 jours, le bénéficiaire s'engage à réaliser 14 jours de stage pratique non rémunérés au sein d'un accueil de loisirs municipal.

BAFD : La ville d'Arras poursuit ses efforts en soutenant les jeunes arrageois de 21 à 30 ans à se qualifier dans les métiers de l'animation en proposant une aide financière de 50 € par session de formation.

### Contacts et informations

- **Service Insertion Sociale et Professionnelle des Jeunes**  
Tél : 03 21 50 69 19



# PERSONNES ÂGÉES

**C.C.A.S - Coordination du pôle  
« Personnes Âgées »**  
Tél : 03 21 50 51 21

Un accueil est mis en place en mairie, place Guy Mollet, tous les jours de 8 h à 12 h et de 13 h à 17 h, 16 h le vendredi.

## Etablissements

### Unité de Soins Longue Durée

- **Maison de cure médicale Pierre Brunet**

Unité de Soins Longue Durée

Avenue de l'Hippodrome

62000 Dainville

Tél : 03 21 21 19 19

Du lundi au vendredi de 9 h à 17 h 30.

L'Unité de Soins de Longue durée est un établissement composé d'unités destinées à assurer l'hébergement de personnes âgées n'ayant plus leur autonomie de vie et dont l'état nécessite une surveillance médicale constante et des traitements d'entretien.

- **E.H.P.A.D. Pierre Bolle (MAPAD)**

avenue de l'Hippodrome - 62000 Dainville

Tél : 03 21 24 43 50

Du lundi au vendredi de 9 h à 17 h.

La M.A.P.A.D. est une Maison d'Accueil pour Personnes Âgées Dépendantes avec une infrastructure médicalisée intégrée. Elle s'adresse aux personnes âgées qui ne peuvent plus vivre de manière autonome, leur grand âge les ayant rendues dépendantes. La M.A.P.A.D. offre la possibilité d'accueillir les personnes âgées désorientées.

### Convalescence

- **Centre hospitalier**

Boulevard Besnier

Tél : 03 21 24 40 00

- **Hôpital Privé Arras les Bonnettes**

Parc des Bonnettes

2, rue du Docteur Forgeois

Tél : 03 21 60 20 20



### Maisons de retraite médicalisées

Dans certaines maisons de retraite, une surveillance médicale, des soins médicaux et paramédicaux sont offerts aux personnes atteintes d'affectation stabilisée.

- **EHPAD « La Belle Epoque »**

3, rue Ernest Delannoy

**Tél : 03 21 21 51 00**

**Fax : 03 21 21 51 29**

Cet établissement est aussi une résidence d'accueil temporaire.

Du lundi au vendredi de 8 h 30 à 18 h et le samedi de 8 h 30 à 12 h.

- **EHPAD Maison de Retraite « Saint-Camille »**

21, rue du Marché au Filé

**Tél : 03 21 22 70 14**

**Fax : 03 21 71 06 91**

Du lundi au vendredi de 8 h 30 à 13 h et de 14 h à 18 h 30, et le samedi de 8 h 30 à 13 h.

- **EHPAD Maison de Retraite « Saint François »**

1, rue de Jérusalem

**Tél : 03 21 50 42 00**

**Fax : 03 21 50 42 30**

Du lundi au vendredi de 9 h à 12 h 30 et de 13 h 30 à 18 h et le samedi de 8 h 30 à 12 h 30.

### Maison de retraite réservée aux prêtres

- **Foyer Jean XXIII**

105, rue d'Amiens

**Tél : 03 21 21 40 02**

La maison de retraite est un établissement d'accueil pour personnes âgées, comprenant des chambres d'un ou deux lits et des services collectifs (restauration, ménage, entretien du linge), dont l'usage est obligatoire. **L'autonomie est nécessaire à l'admission.**

### Foyer - Logement

- **Résidence Soleil**

4, rue du Rivage

**Tél : 03 21 58 27 53**

Du lundi au vendredi de 8 h à 18 h.

Le foyer logement est un ensemble de logements réservés aux **personnes âgées autonomes de plus de 60 ans, avec services communs** (restauration, animations...) dont l'usage est facultatif.



### Maintien à domicile

Accompagnement des personnes en difficultés de plus de 60 ans – retraitées - en invalidité ou bénéficiaire de l'A.A.H. – pour les démarches administratives, financières et/ou un rôle d'orientation (Ex. logement, santé...).

**- Mairie**

6, place Guy Mollet

**Tél : 03 21 50 50 50 poste 6188 - Porte 13**

Deux travailleurs sociaux reçoivent en mairie :

Le lundi de 8 h à 12 h et de 14 h 30 à 17 h

Du mardi au jeudi de 8 h à 12 h et 13 h à 17 h le vendredi jusqu'à 16 h.

Ils reçoivent aussi :

Le mardi de 9 h 30 à 11 h 30 à la **Tour Verlaine**.

En cas de difficultés de mobilité, ils se déplacent à domicile.

### Aides sociales légales

**- Un agent reçoit en mairie**

**Tél : 03 21 50 69 41 - porte 12**

Du lundi de 8 h à 12 h et de 14 h 30 à 17 h

Du mardi au jeudi de 8 h à 12 h et 13 h à 17 h le vendredi jusqu'à 16 h.

**- Instruction des demandes d'aides sociales :**

- Allocation Personnalisée à l'Autonomie (A.P.A.),
- Prise en charge des frais de placement en maison de retraite,
- Téléassistance,
- Prise en charge partielle de la carte de bus « Seniors » suivant les conditions de ressources.

### Service Mandataire

**- Deux agents reçoivent en mairie**

**Tél : 03 21 50 50 50 poste 6189 ou 03 21 50 50 12 - porte 18**

Du lundi de 8 h à 12 h et de 14 h 30 à 17 h

Du mardi au jeudi de 8 h à 12 h et 13 h à 17 h le vendredi jusqu'à 16 h.

Pour mettre à disposition des aides à domicile chez les personnes âgées de plus de 60 ans. Le mandataire est un service qui se charge de toutes les démarches liées à l'emploi d'une aide à domicile (recrutement, URSSAF, fiche de paie...) moyennant des frais de gestion. Vous réglez directement votre employé ainsi que l'URSSAF tous les trimestres.



### Le portage de repas à domicile

- Un agent est à votre disposition

Tél : 03 21 50 50 12 porte 18

Du lundi de 8 h à 12 h et de 14 h 30 à 17 h

Du mardi au jeudi de 8 h à 12 h et 13 h à 17 h le vendredi jusqu'à 16 h.

Le portage de repas à domicile est réservé aux arrageois de plus de 60 ans. Deux menus au choix composés d'une entrée, d'un plat, d'un fromage ou d'un laitage, d'un dessert, d'une 1/2 bouteille d'eau et de pain. Des menus spécifiques existent, tels que sans sel ajouté – sans sucre ajouté – pauvre en graisse – sans sel et sans sucre ajoutés - moulinés.

*Tarif indicatif 2015 : 8,10 €.*

Pour tout renseignement contacter le service.

### Gestion du plan canicule (grand froid)

Tél : 03 21 50 50 12 porte 18

Du lundi de 8 h à 12 h et de 14 h 30 à 17 h

Du mardi au jeudi de 8 h à 12 h et 13 h à 17 h le vendredi jusqu'à 16 h.

Un agent prend les inscriptions de toutes les personnes arrageoises de plus de 65 ans désireuse d'être contactées en cas de fortes chaleurs ou de grand froid.

### Le Service de Soins Infirmiers à Domicile

- 4 Grande Rue du Rivage - 1<sup>er</sup> étage

Tél : 03 21 55 31 56

Du lundi de 8 h à 12 h et de 13 h à 17 h

Du mardi au jeudi de 8 h à 12 h et de 13 h à 17 h

Le vendredi jusqu'à 16 h 30.

Sur prescription médicale de leur médecin traitant, les personnes âgées peuvent bénéficier du service de soins infirmiers à domicile.

Les aides soignantes assurent les soins de nursing et de surveillance sous la responsabilité de l'infirmière coordinatrice.

Vous pouvez la contacter à la Résidence Soleil au numéro ci-dessus.





# SOLIDARITÉ

## Aide sociale

**Pôle action sociale et insertion  
du C.C.A.S**

**Coordination Action Sociale**

**Tél : 03 21 50 50 97**

**Coordination Insertion**

**Tél : 03 21 50 51 53**

**[www.arras.fr](http://www.arras.fr) - rubrique social**

Cet accueil a pour rôle de vous aider dans les démarches suivantes :

- Instruction des demandes de RSA (Revenu de Solidarité Active),
- Délivrance de la carte « ELAN » pour les demandeurs d'emploi
- Réduction pour les centres de loisirs (conditions de ressources)
- Délivrances de bons de lait, sous forme de tickets services pour enfants jusque l'âge de 2 ans et sous conditions de ressources
- Instruction des demandes d'allocation compensatrice par orientation vers la M.D.P.H. pour les démarches liées au handicap.

## Le C.C.A.S. (Centre Communal d'Action Sociale)

- **Mairie d'Arras**

6, place Guy Mollet

**Tél : 03 21 50 50 50 - bureau 4 et 5**

Du lundi au vendredi de 8 h à 12 h et de 13 h à 17 h, fermeture le vendredi à 16 h.

## Annexe du C.C.A.S.

- **Maison de Services Marie-Thérèse Lenoir**

rue Charles Péguy

**Tél : 03 21 71 48 40**

Du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 16 h 45, sauf vendredi à 15 h 45.



## Insertion

Le CCAS apporte une aide matérielle, financière et morale aux Arrageois démunis ou en situation d'exclusion.

Le CCAS peut octroyer des aides financières à destination du soutien alimentaire, de la vie quotidienne, des aides aux énergies et au loyer sous couvert d'une commission permanente. Le CCAS d'Arras s'est investi dans l'accompagnement des bénéficiaires du RSA.

Les travailleurs sociaux sont habilités à venir à votre domicile et tiennent des permanences dans les lieux suivants :

- **C.C.A.S.**

Mairie d'Arras - 6, place Guy Mollet

**Tél : 03 21 50 50 50 - poste 69 00 et 67 18 - bureau 5,6,7**

- **Maison de Services Marie-Thérèse Lenoir**

Rue Charles Péguy

**Tél : 03 21 23 55 39 ou 03 21 50 35 84**

- **Centre Social Jean Jaurès**

Rue Zamenhof

**Tél : 03 21 51 40 17 ou 03 21 71 44 06**

- **Centre Social Léon Blum**

Avenue de l'Hippodrome

**Tél : 03 21 51 36 27**

- **Maison de quartier Colucci**

Rue des Bleuets

**Tél : 03 21 71 48 66**

## Insertion jeunes

- **C.C.A.S.**

Mairie d'Arras - 6, place Guy Mollet

**Tél : 03 21 50 50 50 - poste 6919**





## Logements d'urgence

### - S.I.A.O (Service Intégré d'Accueil et d'Orientation)

3 square St Jean

Tél : 03 21 59 99 09

Fax : 03 21 59 99 08

Le S.I.A.O gère l'hébergement d'urgence.

### - Foyer « Le Petit Atre »

Rue Gustave Colin

Tél : 03 21 55 01 12

### - Les Restos du Cœur

Arras - rue Alfred de Musset Tél : 09 54 25 12 27

Arras - 7 avenue Jean Jaurès Tél : 03 21 50 84 52

Beaurains - Maison Coluche Tél : 03 21 07 13 12

Le service logement des Restos du Cœur tient des permanences tous les mardis matins, de 8 h à 12 h. Différents logements peuvent être temporairement proposés à Arras.

### - Le coin familial

3/52, rue des porteurs

Tél : 03 21 07 11 72 (pour les couples et les femmes)

Tél : 03 21 59 50 74 (pour les hommes)

### - Foyer Anne Franck

21 rue du Bloc

Tél : 03 21 71 24 83

### - Foyer Clair Logis

3 rue Paul Périn

Tél : 03 21 55 11 01

### - Foyer Jeunes Travailleurs

7 rue Diderot

Tél : 03 21 16 11 70

### - 4 AJ, un tremplin pour les jeunes

2 rue du Larcin

Tél : 03 21 71 92 94

## Emploi

### Service public de l'emploi

#### - Pôle emploi Arras Rivage

(Recherche d'emploi - recrutements)

13 ter, boulevard Robert Schuman

Tél : 3949

Fax : 03 21 51 97 09

[www.pole-emploi.fr](http://www.pole-emploi.fr)

Du lundi au jeudi de 8 h 30 à 16 h 30 et le vendredi de 9 h à 12 h.

Secteurs : Commerce de détails, santé-social, agriculture, transport logistique, commerce de gros, services administratifs et commerciaux.



## SOLIDARITÉ

### - Pôle emploi Arras Bonnettes

(Recherche d'emploi - recrutements - inscriptions - indemnisation)

1, rue Symphorine  
Parc des Bonnettes

**Tél : 3949**

**Fax : 03 21 16 19 71**

[www.pole-emploi.fr](http://www.pole-emploi.fr)

Du lundi au jeudi de 8 h 15 à 12 h et de 13 h à 17 h et le vendredi de 8 h 30 à 12 h 30.

Secteurs : Bâtiment, intérim, services aux personnes, industrie, éducation, café-hôtel-restaurant.

*Vous trouverez les mêmes offres d'emplois dans les deux agences, mais chacune d'elle possède deux équipes spécialisées dans des secteurs particuliers.*

### - DIRECCTE UT 62

(Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi du Nord-Pas de Calais)

5, rue Pierre Bérégovoy

**Tél : 03 21 60 28 00**

[ddtefp.pas-de-calais@direccte.gouv.fr](mailto:ddtefp.pas-de-calais@direccte.gouv.fr)

De 8 h 30 à 11 h 30 et de 13 h 45 à 16 h 45.

### - Service de l'Inspection du Travail

5, rue Pierre Bérégovoy

**Tél : 03 21 60 28 67**

Du lundi au vendredi de 8 h 30 à 11 h 30 et de 13 h 45 à 16 h 45, fermé le jeudi après-midi.

### - Renseignements sur la législation du travail

5, rue Pierre Bérégovoy

**Réception public** : Du lundi au vendredi de 8 h 30 à 11 h 30 et de 13 h 45 à 16 h 45 sauf le jeudi après-midi.

**Renseignements téléphoniques** au 03 21 60 28 28 ou 28 29 de 14 h à 16 h 30. Du lundi au vendredi de 8 h 30 à 11 h 30 et de 13 h 45 à 16 h 45 sauf le jeudi après-midi.

### - Artois Emploi Entreprise

Maison de l'Emploi  
64, boulevard Carnot

**Tél : 03 21 58 15 50**

**Fax : 03 21 73 64 98**

[contact@artois-emploi-entreprise.fr](mailto:contact@artois-emploi-entreprise.fr)

Du lundi au vendredi de 9 h à 12 h et de 13 h 30 à 17 h 30 (fermeture le vendredi à 16 h 30).

- Espace Information sur la formation et les métiers.
- Cyber-base et point information jeunesse.
- Espace employeurs.
- Espace création d'entreprise.



## Le PLIE (Plan Local Insertion Emploi)

### Les « Coup de Pouce »

Les « Coup de Pouce » pour l'emploi proposent une aide et un accompagnement personnalisé dans vos démarches actives vers l'emploi ou la formation.

Un accueil par une équipe professionnelle disponible et à votre écoute, pour une bonne orientation vers les organismes adaptés à vos besoins et à votre situation.

#### - **Coup de Pouce Ouest**

Maison de Services Marie-Thérèse Lenoir  
Rue Péguy

**Tél : 03 21 71 48 40**

[www.pole-emploi.fr](http://www.pole-emploi.fr)

Du lundi au vendredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h, fermeture le vendredi à 16 h.

L'accueil du public est fermé le jeudi matin pour la mission locale.

#### - **Coup de Pouce Centre**

Maison de l'Emploi  
125, rue Méaulens

**Tél : 03 21 58 15 50**

[www.pole-emploi.fr](http://www.pole-emploi.fr)

Du lundi au vendredi de 9 h à 12 h et de 13 h 30 à 17 h 30, fermeture le vendredi à 16 h 30.

#### - **Coup de Pouce Nord**

Bâtiment Le Peclet  
62223 Saint-Nicolas-lez-Arras

**Tél : 03 21 73 78 19**

Du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h 30 et de 14 h à 17 h 30, fermeture le vendredi à 17 h.

#### - **Coup de Pouce Sud**

34, rue Pascal, appartement n°4  
62217 Achicourt

**Tél : 03 21 24 31 60**

Du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h 30 et de 13 h 30 à 17 h 30, fermeture le vendredi à 16 h 30.

#### - **Mission Locale en Pays d'Artois**

2 Voie Bossuet

**Tél : 03 21 71 83 93**

Du lundi au vendredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h.

#### - **AFP2i**

2 Rue Gustave Eiffel

**Tél : 03 21 51 17 15**

Du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h 30 et de 13 h 30 à 17 h 30.



# Handicap

### - **Maison Départementale des Personnes Handicapées**

Parc des Bonnettes  
9, rue Willy Brandt  
62005 ARRAS Cedex  
**Tél : 03 21 21 84 00**

### - **Société VORTEX**

Chemin des filatiers  
62223 Anzin-Saint-Aubin  
**Tél : 03 21 73 76 46**  
**Fax 03 21 73 89 67**  
arras@vortex.fr

Entreprise de transport de personnes en situation de fragilité physique ou sociale.

### Foyers d'hébergement

Le foyer d'hébergement est un établissement destiné aux travailleurs handicapés qui exercent une activité pendant la journée en milieu ordinaire, en entreprise adaptée ou en milieu protégé.

#### - **Foyer d'hébergement**

Avenue Hippodrome  
**Tél : 03 21 07 27 66**

#### - **Foyer APEI (possède huit antennes)**

Siège : 8, rue de Grigny  
**Tél : 03 21 15 28 15**

### Structures Intermédiaires

#### - **Service d'accompagnement et de suite**

8, rue de Grigny  
**Tél : 03 21 23 65 43**

Le service d'accompagnement et de suite (S.A.S. - S.A.) est une structure légère intermédiaire entre la situation d'autonomie complète et l'hébergement en foyer devant permettre à la personne handicapée de vivre en milieu ouvert moyennant un soutien individualisé.

### Établissements et Services d'Aide par le Travail

#### - **E.S.A.T Les Ateliers d'Arras**

(Qui comprend une section pour déficients auditifs)  
174, avenue John Kennedy  
**Tél : 03 21 71 50 22**  
**Fax : 03 21 71 70 59**

#### - **E.S.A.T Artois**

Rue Gay Lussac  
62000 Dainville  
**Tél : 03 21 51 83 83**



Les E.S.A.T sont des structures de travail protégé qui associent la mise au travail et une structure médico-sociale.

Pour y accéder, il est nécessaire d'être travailleur handicapé reconnu et orienté par la MDPH, d'être âgé d'au moins 20 ans (dérogation possible à partir de 16 ans), d'avoir une capacité de travail supérieure à 5% et inférieure à 35% de la capacité « normale » de travail, ou de présenter des difficultés d'adaptation en milieu ordinaire de travail ou en atelier protégé.

### Entreprise adaptée

#### - A.P.R.A. (Atelier Protégé de la Région d'Arras)

ZI Est d'Arras

BP. 75 - 62217 Tilloy-les-Mofflaines

Tél : 03 21 73 22 22

Une entreprise adaptée est une entreprise du milieu ordinaire du travail employant au moins 80 % de travailleurs handicapés, lesquels peuvent ainsi exercer une activité professionnelle dans des conditions adaptées à leurs possibilités. Ces structures bénéficient d'aides de l'État ; elles doivent permettre une insertion et une promotion professionnelle tenant compte du handicap du travailleur. Elles peuvent servir de tremplin vers des emplois dans des entreprises non adaptées du marché du travail.

### Adresses utiles

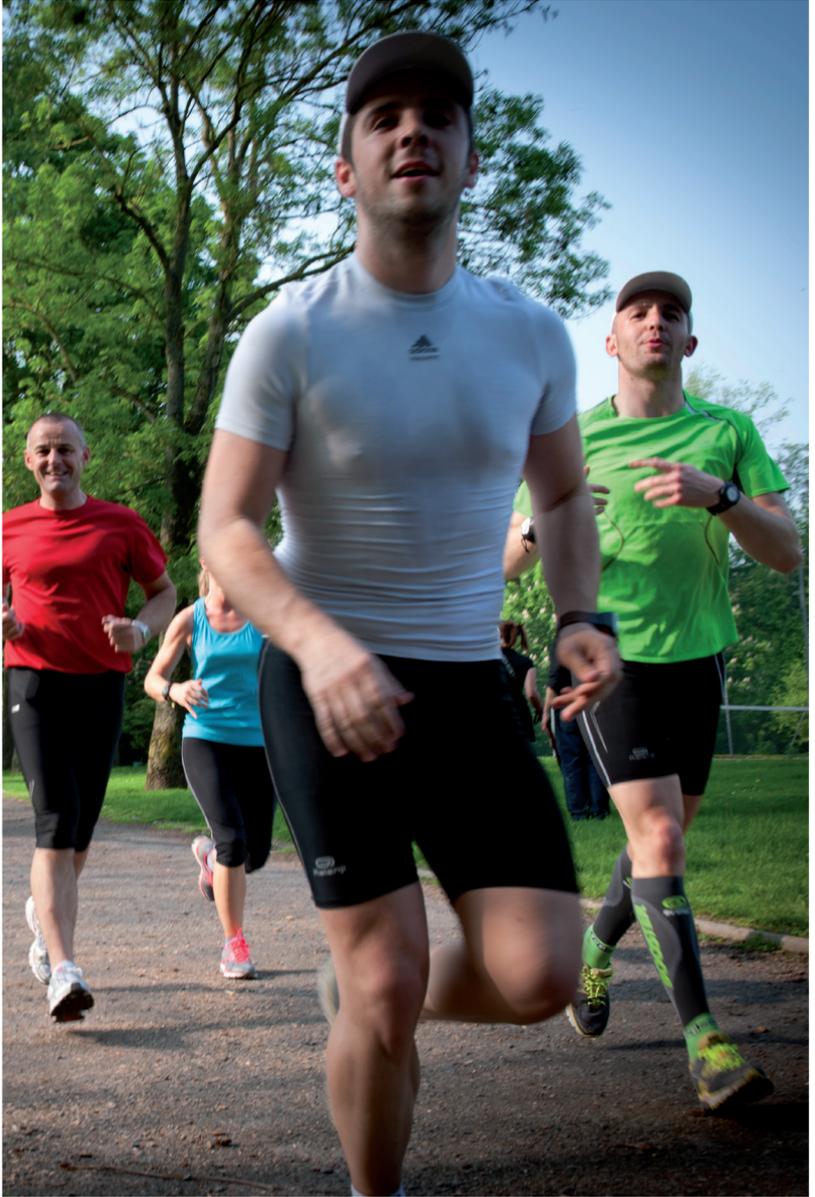
#### - MDPH

Parc d'Activités des Bonnettes

9 rue Willy Brandt - Arras



SPORT





Service des sports - Tél : 03 21 50 51 30  
www. arras.fr - rubrique annuaire des associations

## Clubs sportifs *(Liste non exhaustive)*

### Aïkido

- **CLUB D'AIKIDO WAGO  
DOJO D'ARRAS**

2, rue des Grosses Bornes  
62112 Corbehem  
Tél : 06 78 74 92 80  
Halle des sports Tételin et  
Dojo Hervé Liénard.

- **Takemusu Aïkido arrageois**

Tél : 06 76 81 41 60  
Dojos Gimaldi et Verlaine

- **U.S.A.O. AIKIDO**

6 bis, rue des Hortensias  
Tél : 09 50 56 86 69  
Salle Beaufort et salle Verlaine  
à Saint-Nicolas USAO Tételin.

### Athlétisme

- **R.C. ARRAS**

Stade Degouve  
5, bd du Général de Gaulle  
Tél : 03 21 51 12 98  
Stade Degouve  
Salles S<sup>te</sup> Claire et Gambetta.

### Aquagym

- **U.S.A.O.**

6 bis, rue des Hortensias  
Tél : 09 50 56 86 69  
Piscine Daullé.

### Badminton

- **BADMINTON CLUB  
ARTESIEN**

217 route de Bapaume  
Tél : 06 70 60 98 11

Salles Mitterrand, Curie,  
Giraudon et Guy Mollet.

### Ball Trap

- **ARRAS BALL TRAP**

route de Neuville  
62121 Marœuil  
Tél : 03 21 22 68 43 (stand)

### Base-ball

- **ASPTT Base-Ball**

« **LES AIGLES D'ARTOIS** »

Complexe Grimaldi  
rue Emile Zola  
Tél : 06 65 14 64 48  
Complexe Grimaldi  
plaine Chavatte.

### Basket-ball

- **ARRAS PAYS D'ARTOIS  
BASKET FEMININ**

Complexe Grimaldi  
Rue Emile Zola  
Tél : 03 21 16 12 05  
Salles Blier et De Colo (Grimaldi)  
et Halle des Sports.

- **R.C. ARRAS BASKET**

Stade Degouve  
5, bd du Général de Gaulle  
Tél : 03 21 71 30 66  
Salles Savary, La Fontaine, Di-  
derot et Voltaire.

- **U.S.A.O. BASKET-BALL**

6 bis rue des Hortensias  
Tél : 09 50 56 86 69  
Salles Charlotte Lefebvre  
et La Fontaine.



## Billard

- **ARRAS POOL CLUB**  
Café « Le Cheval Blanc »  
allée Saint-Michel  
**Tél : 03 21 48 94 93**
- **BILLARD CLUB ARRAGEOIS**  
Voie Paul Claudel  
**Tél : 03 21 23 33 96**
- **BILLARD 8 POOL SAINT-MICHEL**  
Café « Le Cheval Blanc »  
allée Saint-Michel  
**Tél : 06 14 62 11 37**

## Boules

- **BOULE ARRAGEOISE**  
2 Bd du Général de Gaulle  
Centre sportif Tételin  
Halle des sports Tételin.
- **A.S.P.T.T. ARRAS BOULE LYONNAISE**  
Stade Emile Zola  
**Tél : 06 58 11 69 65**  
Boulodrome Grimaldi

## Boxe

- **BOXING CLUB ARRAS SUD**  
2 chemin de Pelves  
**Tél : 06 32 55 18 50**  
Salle Beaufort
- **MUAY THAÏ U.S.A.O.**  
(Boxe thaïlandaise)  
6 bis, rue des Hortensias  
**Tél : 06 20 32 04 15**  
Salle de boxe de la Halle Tételin

## Cardio Attack

- **U.S.A.O.**  
6 bis rue des Hortensias  
**Tél : 09 50 56 86 69**  
Salle Savary

## Chiens de défense

- **CLUB DE TRAVAIL ET D'EDUCATION CANINE ARRAGEOIS**  
Rue Laennec - Tilloy (ZI Est)  
**Tél : 06 89 09 42 65**

## Colombophilie

- **SOCIETE COLOMBOPHILE LA CONCORDE**  
11 rue Anciens Combattants  
62128 Croisilles  
**Tél : 03 21 48 91 66**

## Courses

- **SOCIETE DES COURSES**  
avenue de l'Hippodrome  
**Tél : 03 21 51 04 62**

## Cyclisme

- **ARRAS VELO CLUB**  
5, avenue Jean Jaurès  
**Tél : 03 21 55 08 15**
- **ARRAS CYCLO TOURISME**  
Rue Emile Zola  
**Tél : 06 73 24 53 91**  
Complexe sportif Grimaldi
- **CLOVIS SPORT ORGANISATION**  
Antenne d'Arras  
17 ter rue d'Achicourt
- **SPRINT CLUB DE L'ARTOIS**  
12, rue des Palombes  
**Tél : 03 21 51 02 38**
- **U.S.A.O. CLUB DES CYCLOS RANDONNEURS D'ARRAS OUEST**  
6 bis, rue des Hortensias  
**Tél : 09 50 56 86 69**  
ou **03 21 23 66 50**

## Danse

- **DANSE'FIT (Zumba)**  
38 rue des Augustines Apt4  
**Tél : 06 04 65 85 49**  
Salle Marie Curie
- **DANSE MODERN'JAZZ U.S.A.O.**  
6 bis rue des Hortensias  
**Tél : 09 50 56 86 69**  
Salle polyvalente de l'Omnisports
- **DANSE ORIENTALE U.S.A.O.**  
6 bis rue des Hortensias  
**Tél : 09 50 56 86 69**  
Salle USAO



- **MASSISSA (danse africaine)**  
9/23 Square Réaumur  
**Tél : 06 87 29 26 18**  
Salles Guy Mollet et Léo Lagrange

- **HIP-HOP U.S.A.O.**  
6 bis rue des Hortensias  
**Tél : 09 50 56 86 69**  
Salle Savary et salle polyvalente de l'omnisports

- **HIP-HOP « CREW STILLANT »**  
**Tél : 06 63 60 42 54**  
Salle Léo Lagrange

- **ZUMBA fitness U.S.A.O.**  
6 bis rue des Hortensias  
**Tél : 09 50 56 86 69**  
Salle Savary et salle polyvalente de l'omnisports

## Echecs

- **LE CAVALIER NOIR**  
Foyer Amoureux  
Rue du Crinchon  
**Tél : 03 21 55 16 27**

## Escalade

- **CLUB ALPIN D'ARRAS**  
3 rue des Processions  
**Tél : 03 21 15 01 34**  
Salles Savary, Giraudon

## Escrime

- **CERCLE D'ESCRIME D'ARRAS**  
83 rue de Roclincourt  
62223 Ecurie  
**Tél : 07 78 66 06 54**  
Salle Laura Flessel

## Football

- **ARRAS FOOTBALL ASSOCIATION**  
Stade Degouve  
5, bd du Général de Gaulle  
**Tél : 03 21 51 11 30**  
Stades Degouve et Hippodrome

- **ARRAS FOOTBALL FEMININ**  
**Tél : 06 78 98 44 20**  
Stades Pierre Bolle et Degouve

- **A.S.P.T.T. FOOTBALL**  
Stade Emile Zola  
**Tél : 03 21 16 12 00**  
Complexe sportif Grimaldi

- **LES RATS D'ARRAS (football américain)**  
**Tél : 06 80 38 34 07**  
Stade Hippodrome et Grimaldi

## Futsal

- **ARRAS FUTSAL**  
32 rue Principale  
62123 Montenescourt  
**Tél : 06 15 77 47 74**  
Salle Léo Lagrange

- **FUTSAL ARRAS CLUB**  
22, rue d'Avesnes  
62690 Izel les Hameaux  
**Tél : 06 72 14 76 05**  
Salle Verlainne.

## Gymnastique

- **A.E.P.G.E. VOLONTAIRE**  
4, rue Braque  
**Tél : 03 21 59 04 98**  
Résidence Soleil, salles Léo Lagrange, Péguy, Dojo Verlainne...

- **ARSSA (Association de la Patate Sportive Sympa de l'Arrageois)**  
25, rue Paul Doumer  
**Tél : 03 21 23 66 52**  
Salles Beaufort, Vandamme et Léo Lagrange

- **R.C. ARRAS GYMNASTIQUE RYTHMIQUE**  
Stade Degouve  
5, bd du Général de Gaulle  
**Tél : 03 21 71 30 66**  
Salles Diderot et Léo Lagrange

- **R.C. ARRAS GYMNASTIQUE ARTISTIQUE ET SPORTIVE**  
Stade Degouve  
5, bd du Général de Gaulle  
**Tél : 03 21 71 28 18**  
Salle Beaufort.



**- U.S.A.O. Cardio Attack \_  
Cardio Fit - D'Fit - Stretching -  
Tailles Abdos Fessiers - Zumba  
Fitness -**

6 bis rue des Hortensias

**Tél : 09 50 56 86 69**

Salles Voltaire - Savary - Salle  
polyvalente de l'omnisports

**- U.S.A.O. Calin - Gym 3  
Pommes - Recréagym -  
Zumba Kids**

6 bis rue des Hortensias

**Tél : 09 50 56 86 69**

Salle polyvalente de l'omnisports

**- U.S.A.O. GYM SENIORS  
(seniors + de 50 ans)**

6 bis rue des Hortensias

**Tél : 09 50 56 86 69**

Salle polyvalente de l'omnisports

## Gymnastique chinoise

**- VENT DE CHINE**

(Tai Chi Chuan)

62 rue du Temple

**Tél : 06 74 26 42 14**

Salles Guy Mollet - Adam de la  
Halle

**- SOLEIL ET RIVAGES**

67 rue de Douai

**Tél : 03 21 07 42 16**

**et 06 14 46 02 83**

Foyer Soleil et salle Guy Mollet

## Handball

**- R.C. ARRAS**

Stade Degouve

5, bd du Général de Gaulle

**Tél : 03 21 71 30 66**

Salles Gambetta - Giraudon et  
La Fontaine

## Hockey-sur-gazon

**- R.C. ARRAS**

**Tél : 03 61 33 60 80**

Salles Léo Lagrange et stade  
Grimaldi

## ïaïdo

**- U.S.A.O. ÌAÏDO**

6 bis rue des Hortensias

**Tél : 09 50 56 86 69**

Salle polyvalente de l'omnisports

## Javelot sur cible

**- AMICALE DES JAVELOTEUX  
3° AGE**

34 rue de Boiry

62116 Douchy les Ayette

**Tél : 06 18 18 68 44**

Halle des sports Tételin

**- AMICALE DU JAVELOT  
D'ARRAS ET ENVIRONS**

8 rue des Saules

62217 Agny

**Tél : 06 83 29 55 63**

Halle des sports Tételin

**- A.S.P.T.T. JAVELOT**

7 rue du Rietz

62690 Izel les Hameaux

**Tél : 06 79 52 21 26**

Complexe sportif Grimaldi

**- DISTRICT ARRAGEOIS  
JAVELOT**

34 rue de Louez

62161 Marœuil

**Tél : 06 15 94 83 06**

Halle des sports Tételin

**- JAVELOT CLUB**

**DES CHEMINOTS D'ARRAS**

31, rue de Bourgogne

**Tél : 03 21 23 77 07**

Salle Herriot

## Joutes

**- SOCIETE DES JOUTEURS  
D'ARRAS**

12 rue aux Foulons - Arras

**Tél : 06 32 22 70 94**

Bassin du Rivage et Capitainerie

## Judo

**- R.C. ARRAS**

Stade Degouve

5, bd du Général de Gaulle

**Tél : 03 21 71 30 66**

Halle des sports Tételin

**- JUDO CLUB BAUDIMONT**

110, av Winston Churchill

**Tél : 06 61 40 50 38**

Dojo Hervé Liénard

**- JUDO CLUB DE L'ARTOIS**

6 rue de Saint-Quentin

**Tél : 03 21 71 87 56**

Dojo Verlaine



## Ju Jitsu

- **JU JITSU TRADITIONNEL ARRAGEOIS**  
10, rue de l'Abbé Halluin  
**Tél : 06 73 40 51 04**  
Salle Beaufort

## Karaté

- **KARATE CLUB ARRAGEOIS**  
110, av Winston Churchill  
**Tél : 06 70 25 74 88**  
Dojo Hervé Liénard
- **R.C. ARRAS KARATE DO**  
Stade Degouve  
5, bd du Général de Gaulle  
**Tél : 06 74 09 08 19**  
Halle des sports Tételin
- **R.C. ARRAS KARATE JUTSU**  
Stade Degouve  
5, bd du Général de Gaulle  
**Tél : 03 21 71 30 66**  
Halle des sports Tételin

## Kendo

- **U.S.A.O. KENDO**  
6 bis rue des Hortensias  
**Tél : 09 50 56 86 69**  
Salle polyvalente de l'Omnisports

## Kung Fu

- **KUNG FU MANDCHOU**  
**Tél : 06 07 69 82 10**  
Salle DeColo - Dojo complexe  
Grimaldi et salle Savary

## Marche

- **U.S.A.O. ACTI'MARCH**
- **U.S.A.O. MARCHE NORDIQUE**  
6 bis rue des Hortensias  
**Tél : 09 50 56 86 69**

## Montgolfière

- **LES MONGOLFIERES DE L'ARTOIS**  
30 rue de la République  
62217 Beaurains  
**Tél : 03 21 48 96 48**  
ou 06 86 86 96 48

## Modélisme

- **ARRAS MODEL AIR CLUB**  
2 rue des Près  
62116 Douchy-les-Ayette  
**Tél : 06 76 24 89 98**

## Moto

- **ARRAS MOTO CLUB**  
1/1 rue Hoffbauer  
**Tél : 06 10 74 15 87**
- **ENDURO CLUB DE L'ARTOIS**  
29, rue de la République  
**Tél : 03 21 73 15 71**

## Musculation

- **U.S.A.O. MUSCU' (H-F)**  
6 bis, rue des Hortensias  
**Tél : 09 50 56 86 69**  
Salle Laura Flessel
- **R.C. ARRAS - A.P.E.L**  
Stade Degouve  
5, bd du Général de Gaulle  
**Tél : 03 21 71 30 66**  
Salle musculation centre sportif  
Richard Tételin

## Natation sportive

- **R.C. ARRAS**  
Stade Degouve  
5, bd du Général de Gaulle  
**Tél : 06 76 31 03 64**  
Piscine Daullé

## Natation synchro

- **R.C. ARRAS**  
Stade Degouve  
5, bd du Général de Gaulle  
**Tél : 06 39 77 28 25**  
Piscine Daullé

## Parachutisme

- **ARTOIS PARAPLAINE**  
43, rue Traversière  
**Tél : 03 21 71 28 17**

## Parapente

- **LES AILES DU NORD**  
50, rue Baudimont  
**Tél : 03 21 49 76 32**

## Planeur

- **LES AILES DE L'ARTOIS**  
10, rue du Béguinage C 41  
**Tél : 03 21 71 30 76**  
Aérodrome de Rocincourt

## Pêche

- **AMICALE DES FRANCS PÊCHEURS ARTÉSIENS**  
1/3 place Victor Hugo  
**Tél : 03 21 48 16 64**



## Pétanque

- **AMICALE PÉTANQUE DES RETRAITÉS D'ARRAS**  
40 rue de la Libération Arras  
**Tél : 06 48 72 24 68**  
Salle Vandamme
- **U.S.A.O. PÉTANQUE**  
6 bis, rue des Hortensias  
**Tél : 06 83 84 19 71**  
Salle Vandamme en hiver  
et terrain Péguy en été

## Plongée

- **R.C. ARRAS SUBAQUATIQUE**  
Stade Degouve  
5, bd du Général de Gaulle  
**Tél : 03 21 71 30 66**  
Piscine Daullé et lac bleu
- **CLUB DE PLONGÉE SOUS-MARINE D'ARRAS**  
4, rue Jules Mathon  
**Tél : 06 08 03 10 33**  
Piscine Desbin

## Quad

- **ARRAS QUAD ORGANISATION**  
367 rue de la Ferme  
62123 Noyelette  
**Tél : 06 60 57 38 91**

## Randonnée pédestre

- **ARTOIS RANDONNÉE**  
3 rue des Processions  
**Tél : 03 21 07 36 30**
- **LES MILLE PAS**  
34 rue de Turenne  
**Tél : 06 65 12 51 49**
- **LES RANDONNEURS DU PAYS D'ARTOIS**  
16 place de Bellacourt  
62173 Rivièrre  
**Tél : 03 21 51 34 71**
- **U.S.A.O. RANDO OUEST**  
6 bis, rue des Hortensias  
**Tél : 09 50 56 86 69**  
ou **03 21 50 87 02**

## Roller

- **R.C.A.HOCKEY ROLLER**  
5 bd du Général De Gaulle  
**Tél : 06 03 51 29 74**  
Skate Park S<sup>te</sup> Catherine

## Rugby

- **RUGBY CLUB ARRAGEOIS**  
Rue Emile Zola  
**Tél : 03 21 71 27 55**  
Stade Grimaldi

## Skate

- **Z.E.U.S (ZE EXTRÊM URBAN SKATEBOARDERS)**  
11 rue L'Sadatte - Arras  
**Tél : 06 30 66 83 47**  
Salle roller skating et site  
extérieur Gambetta-Carnot

## Sports adaptés

- **ASSOCIATION SPORTIVE DES SOURDS ARTESIENS**  
Salle Vandamme
- **R.C. ARRAS SPORT LOISIRS ADAPTÉS**  
Stade Degouve  
5, bd du Général de Gaulle  
**Tél : 03 21 71 30 66**  
Halle des sports Tételin et  
salle Vandamme

## Sport de rue

- **COPIRATE**  
6 allée des Aubépines  
S<sup>te</sup>-Catherine-les-Arras  
**Tél : 06 69 95 03 14**

## Sport de combat

- **MIXED MARTIAL ART**  
**Tél : 06 16 48 88 27**  
Dojo Verlaine et Grimaldi

## Taekwondo

- **ARRAS TAEKWONDO CLUB**  
2 bis rue d'en Bas  
62161 Etrun  
**Tél : 06 71 70 41 51**  
Dojo Hervé Liénard



## Tennis

- **AMICALE LAÏQUE  
VOLTAIRE PÉGUY FÉMININ**  
14/10, rue Braque  
**Tél : 03 21 51 59 44**  
Pôle Tennis S<sup>te</sup>-Catherine-les-  
Arras
- **AMICALE LAÏQUE  
DES HAUTS-BLANCS-MONTS**  
11 rue Leauwette  
62217 Mercatel  
**Tél : 06 32 82 45 98**  
Pôle Tennis S<sup>te</sup>-Catherine-les-  
Arras
- **R.C. ARRAS**  
Pôle Tennis des Grandes  
Prairies - 39 route de Lens  
62223 Ste Catherine  
**Tél : 09 50 88 05 53**  
Pôle Tennis S<sup>te</sup>-Catherine-les-  
Arras
- **TENNIS CLUB KENNEDY**  
44 avenue Kennedy  
**Tél : 06 16 07 37 85**

## Tennis de table

- **ARRAS TENNIS DE TABLE**  
9 rue de l'Atrebatie  
62223 S<sup>te</sup> Catherine  
**Tél : 06 17 33 60 10**  
Salle Vandamme

## Tir à l'arc

- **R.C.ARRAS**  
Stade Degouve  
5, bd du Général de Gaulle  
**Tél : 03 21 71 30 66**  
Halle des sports Tételin

## Tir

- **SOCIÉTÉ DES  
CARABINIERS D'ARTOIS**  
11, rue des Carabiniers  
d'Artois  
**Tél : 06 52 51 14 38**

## Triathlon

- **R.C.ARRAS**  
Stade Degouve  
5, bd du Général de Gaulle  
**Tél : 06 71 37 15 44**

## Urban-training

- **U.S.A.O.**  
6 bis rue des Hortensias  
**Tél : 09 50 56 86 69**  
Salle USAO

## Vol à moteur

- **LES AILES ARRAGEOISES**  
10, rue Henri Tison  
62580 Neuville-Saint-Vaast  
**Tél : 03 21 24 89 09**  
Aérodrome de Roclincourt

## Vol à voile

- **LES AILES DE L'ARTOIS**  
**Tél : 06 71 37 82 34**  
Aérodrome de Roclincourt

## Volley-ball

- **R.C.ARRAS**  
Stade Degouve.  
5, bd du Général de Gaulle  
**Tél : 03 21 71 30 66**  
Salle Jules Ferry

## Water-polo

- **R.C.ARRAS**  
Stade Degouve  
5, bd du Général de Gaulle  
**Tél : 06 14 65 11 18**  
Piscine Elie Desbin

## Yoga

- **A.E.P.G.E. VOLONTAIRE**  
4, rue Braque  
**Tél : 03 21 51 46 89**  
Résidence Soleil
- **YDA Yoga et Disciplines  
Associées**  
**Tél : 03 21 23 16 33**  
Dojo Grimaldi

## Yoga du rire

- **ASSOCIATION RIRE EN CŒUR**  
**Tél : 06 66 09 92 15**



## Equipements sportifs

### Piscines municipales

- **Piscine Georges Daullé**

4, rue Rouault

**Tél : 03 21 07 16 67**

Lundi : de 12 h à 14 h et de 17 h 30 à 19 h 30

Mardi : fermée au public - Créneau aînés : 15 h 30 - 16 h 30

Mercredi : de 9 h 30 à 12 h

Jeudi : de 17 h 30 à 19 h 30

Vendredi : de 12 h à 14 h

- **Piscine Elie Desbin**

Rue Bocquet Flochel

**Tél : 03 21 58 00 33**

Mardi : de 12 h à 14 h et de 17 h 30 à 19 h 30

Mercredi : de 15 h à 18 h

Jeudi : de 12 h 15 à 14 h

Vendredi : de 17 h 30 à 19 h 30

Samedi : de 8 h 30 à 12 h

\*Horaires hors vacances scolaires - Sortie obligatoire des bassins 15 minutes avant l'heure de fermeture.

\* Port du bonnet obligatoire.

#### *Tarifs indicatifs*

**Arrageois** : *Tickets adultes individuels* : 3,20 € - *Carnet de dix tickets adultes* : 25,60 € - *Tickets individuels jeunes (moins de 18 ans), étudiants, demandeurs d'emploi et retraités (sur créneaux horaires définis)* : 1,90 €\* - *Carnet de dix tickets jeunes (moins de 18 ans), étudiants, demandeurs d'emploi et retraités (sur créneaux horaires définis)* : 15,20 €\*. **Non Arrageois** : *Tickets adultes individuels* : 3,75 € - *Carnet de dix tickets adultes* : 30 € - *Tickets individuels jeunes (moins de 18 ans), étudiants, demandeurs d'emploi et retraités (sur créneaux horaires définis)* : 2,40 €\* - *Carnet de dix tickets jeunes (moins de 18 ans), étudiants, demandeurs d'emploi et retraités (sur créneaux horaires définis)* : 19,20 €\*.

### Piscine communautaire

- **Aquarena**

Complexe aquatique & Spa du Val de Scarpe

33 boulevard Schuman

62000 Arras

**Tél : 09 71 00 62 00**

[www.aquarena.fr](http://www.aquarena.fr)

Un espace aquatique avec un bassin sportif 6 couloirs de 25m, un bassin ludique, une pataugeoire, ainsi que des jeux d'eau pour enfants.

Un espace forme dédié à la remise en forme (cardio training, musculation, cours collectifs de fitness...) Un spa océane pour les soins du corps et le bien-être (sauna, hammam, bainé, salle de lumière...)

## Tennis municipal

- Base de Loisirs des Grandes Prairies

Tél : 03 21 23 28 68

Le lundi au vendredi de 10 h à 21 h. Samedi et dimanche de 10 h à 19 h.

### Tarifs indicatifs

*Tickets Arrageois : 10 € - Tickets CUA : 12 € - Tickets hors CUA : 14 € - Tickets jeunes (-18 ans) et étudiants (sur présentation de la carte) : 5 € - Adultes accompagnés jeune (-18 ans) Arrageois : 8 € - Adultes accompagnés jeune (-18 ans) CUA : 10 € - Adultes accompagnés jeune (-18 ans) hors CUA : 12 €.*

## Golf d'Arras

- Rue Briquet Taillandier

62223 Anzin-Saint-Aubin

Tél : 03 21 50 24 24

[www.golf-arras.com](http://www.golf-arras.com)

A cinq minutes du centre-ville, au cœur de la Vallée de la Scarpe, dans un environnement exceptionnel jalonné de rivières, d'étangs et de collines, le Golf d'Arras offre un des plus beaux complexes golfs du Nord de la France.

## Hippodrome

- Avenue de l'Hippodrome

Tél : 03 21 71 93 93

## Skate Park

- Route nationale de Lens

A l'entrée de la Base de Loisirs des Grandes Prairies

Le skate park couvert est ouvert le mercredi de 17 h à 19 h 30 et le samedi de 14 h à 19 h 30, ainsi que tous les jours des vacances scolaires.

- Avenue du Maréchal Leclercq

Le skate park extérieur est ouvert en permanence et est gratuit. Il est composé de 5 modules, dont deux rampes de glisse.





## Où courir ?

Pour les amateurs de footing, différents lieux propices à la course à pieds existent : la Base de Loisirs des Grandes Prairies, le polygône de la Citadelle, le circuit pédestre du Crinchon (de la Citadelle vers les jardins maraîchers, Achicourt, Agny, Wailly), le long de la Scarpe (départ du Quai du Rivage en direction de Saint-Laurent, sa base nautique, Athies, Fampoux).

L'hiver, pensez au circuit éclairé au sein du quartier Saint-Fiacre, à proximité du lycée Savary. La piste d'athlétisme du Stade Degouve (boulevard du Général de Gaulle) est par ailleurs ouverte au public.

## Centre médico-sportif

### - Centre sportif Richard Tételin

2, bd du Général de Gaulle

Tél / fax : 03 21 23 35 86

centremedicosportif@wanadoo.fr

Que vous pratiquiez une activité physique en compétition ou en loisirs, que vous soyez licencié(e) dans un club arrageois ou non, le Centre Médico-Sportif est à la disposition de tous.

La visite médicale d'aptitude à la pratique sportive est effectuée par un médecin de médecine sportive.

Une consultation est également possible pour un conseil, un avis sur un traumatisme, pour l'arrêt ou la reprise de l'activité sportive, pour l'entraînement, pour la compétition, ou pour les loisirs.

Enfin, un test d'effort, permettant de calculer votre VO<sub>2</sub>max en indirect, est désormais possible sur tapis roulant, cycle ou rameur. Ce test vous permet de connaître votre niveau aérobie (endurance).

### *Tarifs indicatifs*

*Licencié dans un club arrageois, résidant à Arras : 7 € - Licencié dans un club arrageois, ne résidant pas à Arras : 14 € - Licencié ou non dans un club extérieur, résidant à Arras : 14 € - Licencié ou non dans un club extérieur, ne résidant pas à Arras : 26 € - Test d'Astrand : 34 €.*



## Pour les tout-petits

### Le Basket

- **U.S.A.O. Section « Baby Basket »**  
6 bis rue des Hortensias  
Tél : 09 50 56 86 69  
Salle Charlotte Lefebvre  
Pour les enfants de 4 à 6 ans, le mercredi à 13 h 30.

### La Gymnastique

- **Section Gymnastique Artistique et Sportive du R.C.A. « Baby Gym »**  
Tél : 03 21 71 30 66  
Salle Beaufort.  
Pour les enfants de 2 à 5 ans, séance d'une heure le mercredi après-midi et le samedi matin.
- **Sections « Gym Câline » ou « Gym 3 pommes » ou « Récréagym » de l'U.S.A.O.**  
6 bis rue des Hortensias  
Tél : 09 50 56 86 69  
Salle polyvalente.  
Gym Câline : de 10 mois à 2 ans le jeudi matin à 10 h  
Gym 3 pommes : de 3 et 4 ans le mercredi à 15 h  
Récréagym : de 5 et 6 ans le mercredi à 16 h 15

### Le Judo

- **Section du R.C.A. « Baby Judo »**  
Halle des Sports Richard Tételin  
Tél : 03 21 71 30 66  
Pour les enfants de 4 et 5 ans, le mercredi après-midi.
- **Judo Club Baudimont**  
Dojo Hervé Liénard  
Tél : 06 60 47 09 68  
Pour les enfants de 2ans 1/2 et 3 ans avec accompagnant le samedi matin à 9 h 30  
Pour les enfants de 4 et 6 ans, séance les mercredis et samedis après-midi.

### La Natation

- **Section Natation du R.C.A.**  
Piscine Georges Daullé  
4 rue Rouault  
Tél : 03 21 22 15 50  
Pour les enfants à partir de 4 ans.



## La Natation

### - Complexe aquatique **AQUARENA**

33 bd Robert Schuman  
62000 ARRAS

**Tél : 09 71 00 62 00**

Activité « Bébé nageur » les mercredi et samedi matin pour les enfants de 6 mois à 4 ans avec 1 ou 2 accompagnants.

Activité « Kid's mania » les mercredi et samedi matin pour les enfants de 4 à 6 ans.

### - Activité « **Jardin aquatique** » de la **Ville d'Arras**

Piscine Georges Daullé  
4 rue Rouault

**Tél : 03 21 07 16 67**

Pour les enfants de 3 à 6 ans, chaque mercredi matin à partir de 10 h (d'octobre à décembre et d'avril à juin).

## Le Water-Polo

### - Activité « **Baby polo** » par la **section Water-Polo du R.C.A.**

Piscine Elie Desbin

**Tél : 06 78 85 20 27**

Pour les enfants de 4 et 5 ans, chaque mercredi de 18 h à 18 h 40 : familiarisation aux activités natatoires par le biais du water-polo.

## Numéro utile

### - **Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations (DDCSPP)**

14 voie Bossuet  
62000 ARRAS

**Tél : 03 21 60 30 30**

**Fax : 03 21 60 30 04**



## Médiathèques

### Médiathèque de l'Abbaye Saint-Vaast

- 20, rue Paul Doumer  
Tél : 03 21 71 62 91

#### Horaires d'ouverture :

- Espaces adultes / jeunes adultes, discothèque et multimédia :

Mardi de 10 h à 17 h 45 - Mercredi de 10 h à 12 h et de 14 h à 18 h 15

- Jeudi de 13 h 30 à 17 h - Vendredi de 10 h à 12 h\* et de 14 h à 18 h 15

- Samedi de 10 h à 12 h 15 et de 14 h à 17 h.

*\*discothèque et multimédia fermés le vendredi matin.*

- Espace jeunesse (jusqu'à 14 ans) :

Mardi de 14 h à 17 h 45 - Mercredi de 10 h à 12 h et de 14 h à 18 h 15

- Jeudi de 13 h 30 à 17 h - Vendredi de 14 h à 18 h 15 - Samedi de 10 h

à 12 h 15 et de 14 h à 17 h.

- Bibliothèque d'histoire locale et patrimoniale

Mercredi de 10 h à 12 h et de 14 h à 18 h 15 - Vendredi de 14 h à 18 h 15 et le samedi de 14 h à 17 h. (Fermeture de trois semaines durant les vacances d'été).

### Médiathèque Verlaine

- Rue Péguy  
Tél : 03 21 23 43 03

#### Horaires d'ouverture :

- Mardi de 14 h à 18 h - Mercredi de 10 h à 12 h et de 14 h à 20 h - Jeudi

de 13 h 30 à 17 h - Vendredi de 10 h à 12 h et de 14 h à 20 h - Samedi

de 10 h à 12 h et de 14 h à 17 h 30.

### Bibliothèque-ludothèque Ronville

- Centre social Alfred Torchy  
Rue du Docteur Baude  
Tél : 03 21 07 18 39

#### Horaires d'ouverture :

- Mardi de 14 h 30 à 17 h 45 - Mercredi de 10 h à 12 h et de 14 h 30

à 18 h 15 - Vendredi de 14 h 30 à 18 h 15 - Samedi de 10 h à 12 h 15

et de 14 h à 17 h.

### Modalités pratiques

Inscriptions : Il suffit de présenter :

- Une pièce d'identité et un justificatif de domicile datant de moins de trois mois (quittance de loyer, d'EDF...).



## CULTURE

- Une autorisation parentale pour les jeunes âgés de moins de 14 ans (formulaire disponible en section jeunesse).
- Un certificat de scolarité, un livret scolaire ou une carte d'étudiant (pour les élèves scolarisés à Arras).
- Un justificatif pour bénéficier des tarifs réduits (étudiants, demandeurs d'emploi...).

**Renouvellement de l'inscription tous les ans, sur présentation :**

- D'un justificatif de domicile,
- D'un justificatif de scolarité (le cas échéant).

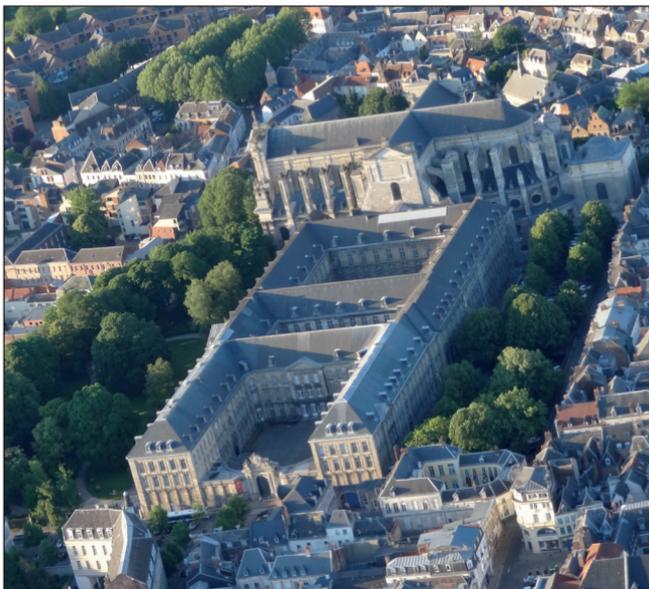
*Les bibliothèques d'Arras proposent une multitude d'activités, libres d'accès et gratuites, pour tous les âges. Renseignements au 03 21 71 62 91. (Notamment pour les expositions thématiques.)*

>[facebook.com/msvarras-msvarras.overblog.com](https://facebook.com/msvarras-msvarras.overblog.com)

## Musée des Beaux-Arts

- 22, rue Paul Doumer  
**Tél : 03 21 71 26 43**  
**Fax : 03 21 23 19 26**  
[musee.arras@ville-arras.fr](mailto:musee.arras@ville-arras.fr)

Créé à l'époque révolutionnaire, le musée des Beaux-Arts présente des collections diversifiées qui couvrent un champ très large, tant d'un point de vue chronologique que typologique, Sculptures médiévales, peintures des Pays-Bas et tableaux français du XVII<sup>e</sup> siècle (parmi lesquels un ensemble unique de grands formats, la «salle des Mays»), céramiques du XVIII<sup>e</sup> siècle (porcelaines d'Arras et de Tournai), peintures du XIX<sup>e</sup> siècle (dont l'école d'Arras autour de Camille Corot), en constituent les points forts.





Dans le cadre d'un partenariat de 10 ans avec la Région Nord-Pas de Calais et la ville d'Arras, signé en juillet 2011, le château de Versailles s'est engagé pour la première fois dans un processus de décentralisation culturelle. A partir du 27 septembre, le musée des Beaux-Arts accueille une nouvelle exposition qui s'annonce comme un événement : une centaine de chefs-d'œuvre des collections du château de Versailles, dont certains jamais encore prêtés, seront présentés à Arras pour une durée de dix-huit mois, jusqu'au 20 mars 2016.

#### **Horaires d'ouverture :**

Le musée est ouvert les lundis, mercredis, jeudis, vendredis de 11 h à 18 h et les samedis, dimanches et jours fériés de 9 h 30 à 18 h. Dernière admission à 17 h.

Le musée est uniquement fermé les mardis, 1<sup>er</sup> janvier, 1<sup>er</sup> novembre et 25 décembre.

#### **Tarifs indicatifs**

*Entrée individuelle : 5 € - Tarif réduit et groupes : 3 €. A partir du 27 septembre : Entrée individuelle : 7,5 € - Tarif réduit et groupes : 5 €. Le musée est gratuit les 1<sup>ers</sup> dimanche de chaque mois, lors des Journées Européennes du patrimoine et de la Nuit des Musées.*

## **Musée du Compagnonnage**

- 9, rue Maximilien de Robespierre

Installé dans la « Maison Robespierre », à proximité du théâtre d'Arras, le musée des Compagnons « du devoir » et « des devoirs » expose les chefs-d'œuvre des Compagnons de toutes les époques et de tous métiers.

#### **Exposition permanente :**

Le Compagnonnage de la Révolution à nos jours, une promenade enrichissante dans l'univers des Compagnons du Tour de France. Une présentation de la vie de Robespierre côtoie cette exposition sur le compagnonnage. Construite en 1730, cette demeure fut habitée par Maximilien de Robespierre de 1787 à 1789. Témoin de l'histoire, ce bâtiment a été restauré grâce au partenariat de la ville d'Arras et des Compagnons du Tour de France de la F.C.M.B.(1997-1999).

#### **Horaires d'ouverture :**

Ouverture d'été (1<sup>er</sup> mai au 30 septembre): du mardi au vendredi de 14 h à 17 h 30 - Samedi et dimanche de 14 h 30 à 18 h 30.

Ouverture d'hiver (1<sup>er</sup> octobre au 30 avril) : le mardi et le jeudi de 14 h à 17 h 30 - Samedi et dimanche de 15 h 30 à 18 h 30.

#### **Tarifs indicatifs**

*Entrée 2 € - scolaires et étudiants gratuit.*

*Groupes et conférences : Visite guidée et conférence sur le compagnonnage possible avec guide (durée environ 1 h) sur réservation à l'Office de Tourisme d'Arras, Beffroi place des Héros - Tél. 03 21 51 26 95.*



**CULTURE**

## Le Pharos

- Rue Charles Peguy (entrée côté parking)

**Tél : 03 21 23 43 03**

[pharos@ville-arras.fr](mailto:pharos@ville-arras.fr)

[www.facebook.com/lepharos](http://www.facebook.com/lepharos)

Le Pharos développe une programmation autour des musiques actuelles, du spectacle vivant mais aussi du jeune public. Il est équipé d'une salle de spectacle à l'atmosphère intimiste, proposant jusqu'à 175 places assises et 400 places en configuration debout. L'équipement est aussi doté de salles de pratiques et de créations artistiques ; il possède également sur les abords extérieurs, un théâtre de verdure, où peuvent s'y dérouler spectacles de rue et autres programmations. Depuis sa réouverture en mai 2013, le Pharos a déjà accueilli quantité d'artistes comme Elephant, Deportivo, Les Sales Majestés, la Ligue d'Improvisation de Marcq-en-Barœul, Pierre Delye...

La rencontre avec les publics est une priorité du projet. Un travail d'action culturelle est mené tout au long de l'année et répond de façon transversale aux objectifs d'éclectisme, d'intergénérationnel et d'accessibilité à tous. Il a pour objectif d'aller à la rencontre des publics, de les accompagner dans leur découverte des pratiques émergentes et de valoriser ceux qui ne demandent qu'à s'exprimer. Cette action culturelle se construit autour d'un réseau de partenaires locaux et s'articule autour de trois grands axes :

1. La programmation
2. Les pratiques amateurs
3. La création de projets participatifs

L'équipe du Pharos est là pour vous accueillir en semaine mais aussi les soirs de spectacle : n'hésitez pas à pousser la porte !

*Tarifs indicatifs*

*De 3 € à 6 € pour les arrageois et de 4,5 € à 9 € pour les extra-muros.*

## Conservatoire

- Conservatoire à Rayonnement Départemental d'Arras

Musique - Danse - Art Dramatique

6, rue Beffara

**Tél : 03 21 71 50 44**

[conservatoire@ville-arras.fr](mailto:conservatoire@ville-arras.fr)

**Horaires d'ouverture au public du secrétariat :**

Du lundi au vendredi de 14 h à 18 h 30. Le mercredi de 9 h à 12 h 30 et de 13 h 30 à 18 h 30. Le samedi de 9 h à 12 h.

Le Conservatoire à Rayonnement Départemental accueille des élèves de tous âges et de tous niveaux.

Avec ses 750 élèves et l'enseignement des trois disciplines (musique, danse et art dramatique), le Conservatoire d'Arras est le plus grand établissement de ce type dans le Pas-de-Calais.



La cinquantaine d'enseignants, diplômés des plus grands conservatoires européens et titulaires des diplômes d'Etat et certificats d'aptitude à l'enseignement, constituent une équipe pédagogique impliquée et innovante. Les cours et activités ont lieu sur deux sites distincts :

- au 6, rue Beffara (près de la Place de Marseille)
- à l'Abbaye Saint-Vaast (rue Paul Doumer).

Il existe des classes à horaires aménagés musique (CHAM). Inscrits à l'école Paul Bert pour l'instrument, à l'école Voltaire pour le vocal, au collège Jehan Bodel ou au collège Péguy, les enfants bénéficient de deux demi-journées de décharge scolaire pendant lesquels ils suivent les cours et activités musicales au conservatoire.

Tout au long de l'année, le conservatoire organise des concerts, spectacles et auditions.

## Théâtre

- 7, place du Théâtre

**Tél : 03 21 71 66 16 (Billetterie)**

**Tél : 03 21 71 76 30 (Administration)**

**Fax : 03 21 51 68 40**

[contact@theatredarras.com](mailto:contact@theatredarras.com)

[www.tandem-arrasdouai.eu](http://www.tandem-arrasdouai.eu)

La billetterie est ouverte du mardi au vendredi de 13 h 30 à 18 h 30. Le samedi de 11 h à 12 h 30 et de 13 h 30 à 18 h 30.

Le Théâtre d'Arras est un théâtre historique, remarquable exemple de l'architecture théâtrale du XVIII<sup>e</sup> siècle. Le Théâtre d'Arras est aujourd'hui un lieu dédié aux différents domaines du spectacle vivant : théâtre, musique, danse, performances...

## Cité Nature

- 25, boulevard Schuman

**Tél : 03 21 21 59 59**

[www.citenature.com](http://www.citenature.com)

[www.facebook.com/CiteNatureArras](https://www.facebook.com/CiteNatureArras)

**Horaires d'ouverture au public :**

Ouvert du mardi au vendredi de 9 h à 17 h - Le samedi et le dimanche de 14 h à 18 h - Fermé les lundi et jours fériés.

Installée dans une ancienne fabrique de lampes de mineurs, réhabilitée par le célèbre architecte Jean Nouvel, Cité nature est un centre culturel et scientifique dédié à la nature. Des expositions permanentes et temporaires, ludiques et didactiques, sont consacrées à l'alimentation, l'agriculture, la santé et l'environnement. Des ateliers familles sont proposés à chaque vacances scolaires sur réservation.

**Tarifs indicatifs**

*Individuels : 7 € - Enfant : 3 € - Groupes (plus de 15 personnes) : 5 € par personne.*



## Centre d'Enseignement des Musiques Modernes

- 211, avenue Kennedy  
**Tél : 03 21 23 21 50**  
contact@cemm-arras.com

Le Centre d'Enseignement des Musiques Modernes (CEMM) est une association créée en 1992 qui s'inscrit dans une démarche citoyenne et qui est ouverte à toute personne quelle que soit son origine, sa confession ou son milieu social.

Elle a pour but de faire découvrir et d'enseigner à ses adhérents la musique sous toutes ses formes et techniques, de favoriser l'insertion sociale et professionnelle des musiciens et de participer à un développement harmonieux de la vie en collectivité en facilitant l'intégration et l'épanouissement de chacun notamment par la promotion de l'expression artistique.

## Office culturel

- 61, Grand'Place  
**Tél : 03 21 15 09 19**  
arras.culturel@wanadoo.fr  
www.office-culturel-arras.fr

### Horaires d'ouverture au public :

Le lundi de 14 h à 18 h 30. Du mardi au samedi de 9 h à 12 h et de 14 h à 18 h 30 (fermeture le samedi à 18 h).

L'Office Culturel compte 80 associations culturelles de tous genres : activités musicales, arts du spectacle, arts plastiques, photo, cinéma, collections, échanges culturels, sociétés savantes... Il met à leur disposition du matériel (photocopie, impression...) et des salles : une grande salle (spectacle, conférence), cinq salles de réunion et une salle informatique. Les adhérents peuvent profiter de l'aide et des conseils (gestion, accompagnement, billetterie...) de l'office culturel.

### *Tarifs indicatifs*

*L'adhésion est de 25 € par an par association.*



## LOISIRS - TOURISME

### Loisirs

#### Cours municipaux de dessin et de peinture

Les cours de dessin et de peinture ont lieu chaque mercredi.

Pour les enfants, à partir de 5 ans, les cours ont lieu :

- à l'école élémentaire Pierre Curie de 10 h à 12 h,
- à l'école élémentaire Oscar Cléret de 10 h à 12 h,
- au collège François Mitterrand de 13 h à 15 h.

Pour les adolescents et les adultes, les cours ont lieu :

- au collège François Mitterrand de 15 h à 17 h.

*Les inscriptions sont enregistrées sur place par les professeurs.*

*Pour tout renseignement, s'adresser au service enseignement, situé en Mairie d'Arras - rez de chaussée.*



#### Loisirs senior

- Coordination Loisirs et événementiel senior

Tél : 03 21 50 50 32

Sorties, goûters et repas sont proposés régulièrement aux aînés de plus de 65 ans. Ce service vous oriente également vers les clubs d'aînés et les loisirs seniors.



## Brocantes et marchés

### Brocantes

Date	Lieu	Organisateur
Avril	Rue de Saint Quentin	Association Les Fléchettes Arrageoises 06 15 81 51 81
Mai	Résidence Pierre Bolle	Association Esca'Pad 06 11 86 37 40
Mai	Quartier Ronville	Comité des Fêtes Ronville 03 21 58 66 48
Mai	Place Marc Lanvin	Comité des fêtes Arras Ouest 03 21 51 38 99
Mai	Broc à Vélo place du Théâtre	Association Droit au Vélo 03 20 86 17 25
Juin	Rue la Fontaine	Amicale parents d'élèves La Fontaine Pasteur 06 70 69 84 11
Juin	Quartier Saint-Sauveur	Comité d'animation Rietz Saint-Sauveur 03 21 55 74 82
Juin	Quartier Hippodrome	Comité habitants Hippodrome Réservation Place Gutenberg
Juin	Place de Marseille	Association Place de Marseille 03 21 73 96 52
Juin	Centre-Ville	Arras Commerce et Cœur de ville 85 rue Saint Aubert
Juin	Place Verlaine	Association de coordination des centres sociaux d'Arras Ouest et du Nord Est Centre
Juillet	Place du Wetz d'Amain	Association Les hauts de Saint-Aubert Réservation : 06 32 98 48 13 association.leshautsdesaintaubert@laposte.net
Juillet	Cité des Jardins	AQS 03 21 48 60 49
Juillet	Quartier Méaulens	Comité des fêtes Méaulens 06 99 21 27 37
Juillet	Place Courbet	U.S.A.O. Basket 03 21 50 35 71
Juillet	Parc du Marché aux bestiaux	Comité Vivre Mieux à Vis 03 21 22 34 99
Août	Places d'Arras	Mairie d'Arras 03 21 50 51 04
Septembre	Place Victor Hugo	Association du quartier Victor Hugo 03 21 51 73 54
Septembre	Place du Rivage	Association Quartier Méaulens Arras 06 15 24 03 48
Septembre	Rue de Bruxelles et place de l'Europe	La Joie au Cœur de l'Europe 03 21 71 84 52
Septembre	Avenue Kennedy	Comité d'habitants 03 21 71 01 93
Octobre	Résidence Saint Pol rue du 8 mai 1945	Comité des fêtes Arras Ouest 03 21 51 38 99

### Marchés

- Mercredi matin : place des Héros.
- Jeudi matin : place Marc Lanvin (quartier des Hauts-Blancs-Monts).
- Jeudi après-midi : Rietz Saint-Sauveur
- Samedi matin : place des Héros, place de la Vacquerie, Grand'Place et rues piétonnes.
- Dimanche matin : place Verlaine (résidence St-Pol).
- Durant le mois de décembre, Grand'Place : Marché de Noël.



### Lieux de promenade

#### Parcs

##### - Le jardin Minelle

Son plan d'eau, principalement alimenté par des sources, en fait un lieu de quiétude très apprécié. À deux pas de l'hyper-centre, ses deux hectares qui le composent sont essentiellement des espaces engazonnés, un plan d'eau et des chemins piétonniers. Il est le théâtre des ébats d'une avifaune variée.

##### - Jardin de la Légion d'honneur

Implanté dans le centre-ville, contigu au Abbaye Saint-Vaast, ce jardin côtoie l'imposante architecture de la cathédrale et de l'abbaye Saint-Vaast. D'une superficie de 1,2 hectare, les arbres majestueux en font un espace privilégié à visiter en centre-ville. Des aires de jeux sont à la disposition des enfants.

##### - Le jardin des Rosati

Réalisé en 2009 sur la friche industrielle Citroën, à deux pas de la Grand'Place, ce jardin, d'une surface de 15 000 m<sup>2</sup> a été aménagé dans un style résolument moderne. Pour les enfants, ce jardin (interdit aux chiens) comprend une vaste aire de jeux. Pour la promenade, des allées piétonnes cheminent à travers un décor végétal composé notamment de plus de 230 rosiers.

##### - Le Rietz Saint-Sauveur

À quelques minutes de centre-ville, le jardin du Rietz-Saint-Sauveur longe la route de Cambrai. Il s'étend sur deux hectares. Le jardin accueille diverses manifestations festives annuelles. Une aire de jeux, un boulodrome, un terrain de basket et un terrain de base-ball viennent agrémente le lieu.

#### Grands espaces verts

##### - Les Grandes Prairies

Ce parc très arboré de plus de vingt-trois hectares est implanté le long de la Scarpe. Il est le rendez-vous des joggeurs qui empruntent les différents chemins balisés et thématiques. Le parc accueille également des aires de jeux, des terrains de tennis et de basket. Il est parcouru par le ruisseau dit des Blanchisseries qui serpente sur sa partie sud et procure aux promeneurs fraîcheur et bien-être lors des chaudes journées d'été.

##### - Jardin du Gouverneur

Situé le long des boulevards De Gaulle et Crespel, ce parc de plus de six hectares est composé d'arbres remarquables, d'aires de jeux, de pelouses agrémentées par des chemins semi-stabilisés sinueux. À deux pas du centre-ville, ce parc abrite un kiosque dans lequel des concerts sont donnés à diverses périodes de l'année. Ce jardin bénéficie du label d'accessibilité aux handicapés



## LOISIRS - TOURISME

### - L'espace vert des hautes-Fontaines et la Citadelle

Ces espaces semi-naturels font partie intégrante des abords de la Citadelle édifée par Vauban. Ils représentent plus de dix hectares de verdure et de boisement. Le Crinçon et le ruisseau des hautes-Fontaines les traversent. Un étang, véritable miroir d'eau situé au centre de l'espace vert des hautes-Fontaines, agrmente le secteur et en fait un havre de paix pour l'avifaune sauvage.

### - Jardins familiaux

La ville d'Arras attache beaucoup d'importance aux jardins familiaux situés sur quatre sites différents, pour une superficie de cinq hectares au total. Ils sont gérés par l'association des jardins familiaux.

*Pour toute demande, contactez l'association par mail à [ajfarras@hotmail.fr](mailto:ajfarras@hotmail.fr) ou écrire à l'association Maison des Sociétés, rue Aristide Briand.*

*Un nouveau site a vu le jour aux abords du lycée Savary. Celui-ci remplace le site de la briqueterie et porte le nom « le jardin Saint-Fiacre ».*

### - Jardinage biologique avec les scolaires

En partenariat avec l'Éducation Nationale, la ville d'Arras a mis en place, en 1998, un projet de sensibilisation des scolaires au développement durable. Les séances de jardinage sont réalisées dans l'enceinte des écoles et sont encadrées par un formateur. Des actions pédagogiques sont menées, ayant comme support le jardin, avec la mise en place de nombreuses activités autour de l'environnement et de la citoyenneté.

## Accrobranches

### - Citadelle d'Arras

Bd du Général De Gaulle – Bât. 12

Tél : 03 20 57 58 59

[www.cit-loisirs.fr](http://www.cit-loisirs.fr)

Apprenez à vous dépasser tout en vous amusant sur des parcours nature.

Pour tous les âges :

- 1 parcours pour les enfants
- 1 parcours pour les adultes

## Cinéma

### - Cinémovida

48, Grand'Place

Tél : 03 21 15 54 39

[www.cinemovida.com](http://www.cinemovida.com)

*Films à l'affiche et horaires sur le site Internet de Cinémovida ([www.cinemovida.com/Arras](http://www.cinemovida.com/Arras)), le site de la Ville d'Arras [www.arras.fr](http://www.arras.fr) ou au numéro vocal interactif : 0 892 68 75 14 (0,34 cts/min).*

## Bowling

### - Bowling World

273 Boulevard Robert Schumann

62000 Arras

Tél : 03 21 15 13 10



## Tourisme

### L'Office de Tourisme

Situé au rez-de-chaussée de l'Hôtel de Ville (place des héros), l'Office de Tourisme propose de nombreuses visites (boves, montée au beffroi, Pass hôtel de Ville, City Pass...). Il est ouvert tous les jours de l'année, sauf Noël et jour de l'An. D'autres visites sont également organisées pendant l'été : le cœur de ville, visites théâtralisées, visites guidées de la Citadelle...

#### - Office de Tourisme d'Arras

Tél : 03 21 51 26 95

Fax : 03 21 71 07 34

contact@explorearas.com

www.explorearas.com

#### Horaires d'ouverture :

- Du 1<sup>er</sup> janvier au 18 avril et du 22 septembre au 31 décembre 2014 :

Lundi, de 10 h à 12 h et de 14 h à 18 h

Du mardi au samedi, de 9 h à 12 h et de 14 h à 18 h

Dimanche de 10 h à 12 h 30 et de 14 h 30 à 18 h 30

- Du 19 avril au 21 septembre 2014 :

Du lundi au samedi, de 9 h à 18 h 30

Dimanche de 10 h à 13 h et de 14 h 30 à 18 h 30.



### Les activités touristiques *(Liste non exhaustive)*

#### - Montée au beffroi

Accès à la première couronne du beffroi, par ascenseur (+40 marches) à 40m de hauteur pour une découverte panoramique de la ville.

##### *Tarifs indicatifs*

*Tarif plein : 2,90 € - tarif réduit : 1,90 €.*

#### - L'Hôtel de Ville

Visite guidée des plus belles salles de l'Hôtel de Ville (salle des Gardes, salle des Fêtes, salle des mariages, salle du conseil) pendant la période estivale (juillet et août) et les dimanches en fonction des disponibilités.

##### *Tarifs indicatifs*

*Tarif plein : 4 € - tarif réduit : 2,50 €.*

#### - Les Boves

Un circuit touristique, aménagé dans les sous-sols de la ville, permet de découvrir «l'histoire souterraine» d'Arras. Carrières de craie à l'origine, « les Boves » ont été creusées à partir du X<sup>e</sup> siècle et connurent, au fil des âges, de multiples fonctions. D'abord lieu d'extraction, les Boves deviennent caves, entrepôts pour les marchands des places, puis abri pour la population d'Arras lors des bombardements de la Seconde Guerre Mondiale.

##### *Tarifs indicatifs*

*Tarif plein : 5,20 € - tarif réduit : 3 €.*

#### - La carrière Wellington

Après une descente à 20 mètres de profondeur par un ascenseur vitré, la visite audioguidée et encadrée par un guide-accompagnateur plonge le visiteur dans l'intimité des lieux. Lieu stratégique et lieu de vie, la carrière Wellington préserve le souvenir de ces milliers de soldats cantonnés sous terre à quelques mètres de la ligne de front, avant de s'élancer sur le champ de bataille, le 9 avril 1917 à 5h30 du matin, pour attaquer par surprise les positions allemandes. La remontée à la surface, dans les pas des soldats, vous amènera à vivre le choc de la bataille, à travers la projection d'un film.

##### *Tarifs indicatifs*

*Tarif plein : 6,80 € - tarif réduit : 3,10 €.*

#### - Nemetacum

Fondée il y a 2 000 ans par les Romains, une partie de la ville antique de Nemetacum se livre à nous. Les vestiges archéologiques témoignent de la vie quotidienne dans la capitale des Atrébates.

C'est au carrefour des routes Amiens-Tournai et de Cambrai-Boulogne-sur-Mer, axes majeurs de la ville, que l'on découvre la Schola des Den-drophores, construite au milieu du III<sup>e</sup> siècle et mise en évidence au cours des fouilles récentes..

##### *Tarifs indicatifs*

*Tarif unique : 3,50 € - enfant gratuit. Entrée : 77, rue Baudimont.*

*Le site est ouvert au public en libre accès en juillet et en août de 14 h 30 à 17 h. Visites guidées le dimanche après-midi uniquement.*



# SE DÉPLACER

## Stationnement

### Point Info Stationnement

Hôtel de Ville - Tél : 03 21 71 94 63

Du mardi au vendredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 18 h.  
Le samedi de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h.

## Le stationnement réglementé

### - Le stationnement de surface

Il y a 1 116 places horodatées en zone jaune, 1 036 places horodatées en zone verte, 76 places gratuites, limitées à 15 minutes en hyper-centre, 496 places en parcs payants fermés (Saint-Vaast, Brassart, Arazzi, gare) et 1 510 places de parking souterrain avec 1/2h gratuite chaque jour.

#### *Tarifs indicatifs*

*Zone jaune (2 h maximum) – montant minimum : 0,20 € ; 2 heures : 2,50 €, gratuit une demi-heure chaque jour avec carte ou Piaf électronique.*

*Zone verte - montant minimum : 0,50 € ; forfait journée 4 €.*

Stationnement gratuit limité à 15 min : 18 places aux abords de l'Hôtel de Ville, 6 places rue de la Taillerie, 10 places place du Théâtre, 11 places rue Gambetta, 10 places place du Théâtre, 7 places rue StAubert, 10 places rues Legrelle et Doumer, 2 places Bd de Strasbourg et 2 places rue de Turenne

### - Boîtier électronique Piaf

Prix d'achat : 10 € - Rechargement au point info stationnement ou par internet : 25 € ou 50 €.

### - Dépose-minute place du Maréchal Foch

Devant la gare. Stationnement payant du lundi au samedi de 6 h à 20 h. 30 minutes de stationnement gratuit, payant au-delà de cette période.

#### *Tarifs indicatifs*

*1,40 € par tranche de 30 minutes.*

### - Parc de stationnement rue du Docteur Brassart

Stationnement payant tous les jours sauf dimanches et jours fériés de 9 h à 12 h et de 14 h à 18 h.

#### *Tarifs indicatifs*

*1,50 € pour 1 heure.*



## SE DÉPLACER

### - Parc de stationnement Arrazi

Gratuité de 12 h à 14 h.

#### Tarifs indicatifs

- 1 h : 1,10 € - Forfait 24h : 10 €

#### - Abonnement

- hebdomadaire 24h/24 : 28 €
- mensuel journalier (de 7 h à 20 h) : 44 €
- mensuel 24h/24 : 55 €
- semestriel journalier (de 7 h à 20 h) : 219 €
- semestriel 24h/24 : 275 €

### - Parc de stationnement de l'Abbaye Saint-Vaast

Stationnement gratuit de 12 h à 14 h et de 18 h à 19 h et les dimanches et jours fériés.

#### Tarifs indicatifs

1,40 € pour 1 heure. 1 heure de parking offerte le samedi.

## Les parcs souterrains

### - Parc souterrain du Centre Européen (Atria) : 815 places.

Ouvert du lundi au jeudi de 6 h à 0 h 15, le vendredi et le samedi de 6 h à 1 h, le dimanche et jours fériés de 6 h 45 à 0 h 15. Accueil du lundi au dimanche de 6 h à 22 h 30.

### - Parc souterrain Grand'Place : 695 places.

Ouvert du lundi au jeudi de 7 h à 20 h, le vendredi et le samedi de 7 h à 21 h. Fermeture le dimanche et jours fériés. Accueil du lundi au samedi de 8 h 30 à 12 h 30 et de 13 h 30 à 18 h 45.

#### Tarifs indicatifs

- 1 h (0,20 € par tranche de 10 mn) - Forfait 24h : 11 € - Forfait soirée 18 h - 1 h : 2 €

#### - Abonnement

- hebdomadaire 24h/24 : 30 €
- mensuel journalier (de 7 h à 20 h) : 46 €
- mensuel 24h/24 : 57 €
- semestriel journalier (de 7 h à 20 h) : 228 €
- semestriel 24h/24 : 285 €
- 1/2 h de parking gratuit chaque jour.

Vous pouvez récupérer votre véhicule 24h/24 grâce à votre carte d'abonnement où à votre ticket. Vous pouvez également y recharger votre véhicule électrique.

- stationnement véhicules propres (donnant droit à 1 h 30 de stationnement gratuit par jour en zones jaune et verte)
- le disque de stationnement 10 € et la vignette annuelle 10 € au point info stationnement à l'hôtel de ville
- pass journalier 24 h avec rechargement de véhicule électrique 13 €
- forfait d'accès au rechargement de véhicule électrique 2 €
- semestriel 24h/24 avec rechargement de véhicule 450 €
- semestriel 7h/20 avec rechargement de véhicule 390 €
- mensuel 24h/24 avec rechargement de véhicule électrique 84 €
- mensuel 7h/20 avec rechargement de véhicule électrique 73 €
- pass hebdomadaire 24h/24 avec rechargement de véhicule électrique 36 €



### Le stationnement gratuit à Arras

En proche périphérie du centre-ville, la Ville d'Arras a développé un réseau de parkings gratuits. Ainsi, le parking du Crinchon, boulevard Schuman, dispose de plus de 341 places gratuites. Rue Abel Bergaigne, 2 parkings du même nom propose aussi 420 places gratuites tandis que celui des Rosati propose 225 places gratuites. Le nouveau parking Citadelle dispose de 600 places. Ces parkings Citadelle et Crinchon sont desservis par la navette de centre ville gratuite « Ma Citadine ».

## Bus

### Artis

#### - Agence Artis

Gare de Bus – Place Foch

Tél : 0 811 000 089

*(prix d'un appel local depuis un poste fixe)*

Du lundi au vendredi : de 7 h 30 à 18 h 30 non-stop

Le samedi : de 14 h à 18 h.

Horaires susceptibles d'être modifiés en juillet et en août.

Artis dessert 39 communes de la Communauté Urbaine d'Arras.

Le TAD (Transport à la Demande) a été mis en place pour compléter les lignes suburbaines pendant les heures creuses. Les trajets sont créés tout simplement à la demande préalable du client au minimum une heure avant le déplacement en composant le **0 811 000 089** (prix d'un appel local depuis un poste fixe).

#### - Lignes

- Ligne 1 : St-Nicolas (Cruppes) – Arras (Centre Commercial)
- Ligne 2 : Beaurains (Varlet) – Arras (Centre Commercial)
- Ligne 3 : Tilloy-les-Mofflaines – St-Nicolas ou St-Laurent Blangy
- Ligne 4 : Dainville – Beaurains (Centre Commercial)
- Ligne 5 : Ste-Catherine – Feuchy (Les Etangs)
- Ligne 6 : Arras (Clinique) – ZI Est
- Ligne 7 : Arras (Pont de Cité) – Beaurains (Centre Commercial)
- Ligne 8 : Agny / Achicourt – Arras (Aquarena)
- Ligne 9 : Anzin-St-Aubin (Hauts de Scarpe) – Arras Gare
- Ligne 10 : Anzin-St-Aubin – Arras Gare

*Toutes les informations pratiques pour bien voyager sur le réseau Artis sont disponibles sur le [www.bus-artis.fr](http://www.bus-artis.fr).*

### « Ma Citadine »

- Navette gratuite
  - 3 minibus
  - 19 arrêts
  - Un passage toutes les 10 minutes / arrêt
  - Parcours total de 6 kilomètres en 27 minutes
- Elle circule de 7 h 30 à 19 h 30, du lundi au samedi.



### Train

#### - Gare S.N.C.F.

Place Foch

Ouverture des guichets : du lundi au vendredi de 7 h à 20 h, les samedis de 8 h à 19 h, les dimanches et fêtes de 9 h à 19 h.

#### • Renseignements et réservation

Gare de Bus – Place Foch

**Ligne directe au 36 35**

(0,34 € TTC/min)

#### • SNCF Service Groupe

**Tél : 0 810 879 479**

[www.sncf.com](http://www.sncf.com)

### Taxi *(Liste non exhaustive)*

#### - A4 TAXI

**Tél : 03 21 71 94 63**

#### - ALLIANCE ARRAS TAXI

**Tél : 03 21 23 69 69**

[www.alliance-arras-taxi.fr](http://www.alliance-arras-taxi.fr)

#### - TAXI DELANNOY

**Tél : 03 21 50 36 23**

#### - MONSIEUR DUPONT

**Tél : 03 21 71 84 31**

#### - MONSIEUR HOUZIAUX

**Tél : 03 21 69 96 18**

#### - MONSIEUR HURTEVENT

**Tél : 06 12 05 97 00**

#### - ALLO ESPACE TAXI

**MONSIEUR BRULLARD**

**Tél : 06 60 18 29 49**

#### - TAXI BECQUE LUDOVIC

**Tél : 09 50 62 00 00**

[www.taxis-de-france.com](http://www.taxis-de-france.com)

#### - MONSIEUR CHUFFART

**Tél : 06 07 31 71 23**

#### - MONSIEUR DELANNOY

**Tél : 06 12 32 68 97**

#### - MONSIEUR WANIK

**Tél : 03 21 75 33 12**

#### - AGORA 62

**Tél : 06 76 60 61 00**

### Vélo

La ville d'Arras a procédé à un certain nombre d'aménagements afin de faciliter la circulation cycliste :

- Mise en place de doubles sens cyclables dans toutes les rues à sens unique situées à l'intérieur des zones 30 et notamment dans la zone 30 centre-ville.
- Création de 32 km de linéaires d'aménagements cyclables en ville.
- Mise à disposition plus de 200 points d'attache-vélos, rénovés en 2013 pour les rendre plus visible.



# CADRE DE VIE

## Ville verte et fleurie



### 4<sup>e</sup> Fleur

Classée quatre fleurs depuis 2004, la ville d'Arras se démarque par la qualité de son cadre de vie, la diversité et l'originalité de son fleurissement qui se veut identitaire à la ville, qui a la particularité d'être présent en centre-ville et dans tous les quartiers. Chaque année, l'ensemble du fleurissement est renouvelé et remodelé avec une palette végétale de plus de 400 variétés.

### Serres municipales

Les serres municipales ainsi que les tunnels représentent une surface de production de 2 075 m<sup>2</sup> + 500 m<sup>2</sup> de pépinières. La surface de production actuelle permet de produire un peu moins de deux tiers des besoins de la Ville, soit une production annuelle de 80 000 plantes à massifs diversés. Une serre à plantes vertes rassemble une multitude de variétés de plantes servant aux différentes décorations florales de la ville.

*Des visites commentées peuvent être organisées sur demande au 03 21 50 50 65.*

### Maisons fleuries

Chaque année, la Ville d'Arras organise, dans le cadre de la campagne « Fleurir la France », un concours pour les maisons, jardins, balcons, commerces fleuris et jardins familiaux.

En composant de beaux jardins visibles de la rue ou en fleurissant avec goût balcons, terrasses, fenêtres et murs, les Arrageois contribuent à l'effort municipal et accomplissent ainsi une démarche citoyenne.

Si vous souhaitez participer à ce concours, contactez le service cadre de vie au 03 21 50 51 22 ou 03 21 50 50 65.

Les inscriptions sont closes fin juin.

## Propreté

### Arras Ville Propre

Pour signaler un problème de propreté, vous pouvez appeler le numéro vert gratuit.

- Arras ville propre

Tél : 0 800 869 249



### Service dégrafftage

La Ville d'Arras propose à l'ensemble de ses concitoyens un service d'enlèvement gratuit des tags et graffitis. Ce service fonctionne à la demande des propriétaires des bâtiments, uniquement sur les façades visibles du domaine public et à une hauteur maximale de 4 mètres.

#### Que faire lorsqu'un tag est apposé sur votre façade ?

Stores, volets, vitrines, rideaux de fer commerciaux...

Il vous suffit de contacter les services de la Ville d'Arras :

- Soit par téléphone au 03 21 50 50 65
- Soit par courrier à :  
Mairie d'Arras  
Direction Cadre de Vie  
6, Place Guy Mollet BP 70 913  
62022 Arras Cedex.
- Soit par e-mail à [sosgraffitis@ville-arras.fr](mailto:sosgraffitis@ville-arras.fr)

### Déchets

#### - Point conseil déchets

Tél : 0 800 62 10 62

Il est interdit d'effectuer des dépôts sur la voie publique. Les services municipaux effectuent régulièrement des campagnes de contrôle pouvant conduire à une verbalisation.

#### Ramassage des déchets

- Présence de containers sur le domaine public : les conteneurs de collecte de déchets doivent être rentrés après le passage du service de ramassage.

Les jours de collecte sont les suivants :

- Centre-ville : le mardi. Une seconde collecte est effectuée les mardi et vendredi après-midi dans les rues commerçantes. Les déchets doivent être sortis pour 16 h au plus tard et regroupés pour éviter la dispersion par les intempéries.
- Quartier Sud : le vendredi.
- Quartier Ouest : le lundi.

#### Les encombrants

Les encombrants doivent être déposés dans l'une des déchetteries de la communauté urbaine d'Arras. Pour tous renseignements, vous pouvez contacter le point info déchets au 0 800 62 10 62.

#### Points d'apport volontaire

Les points d'apport volontaire enterrés :

- Place du Théâtre
- Place d'Ipswich
- Place Guy Mollet
- Place Saint-Étienne
- Rue Jean Bodel
- Rue Louis Legay
- Boulevard Schumann
- Place Marc Lanvin
- Résidence Baudimont : 14 points
- Résidence Blancs-Monts : 16 points
- Résidence Guttemberg : 4 points
- Résidence St Pol : 36 points
- Résidence Hochettes : 27 points



### Les points d'apport volontaire aériens

(Ordures ménagères, emballages, verre) :

- Église Saint-Géry
- Boulevard Carnot
- Rue de Paris,
- Rue Albert 1<sup>er</sup> de Belgique
- Quai de la Batterie

### Déchetteries

Vous pouvez apporter vos déchets triés dans trois déchetteries :

- Zone des trois Fontaines, avenue de l'Ermitage à Saint-Laurent-Blangy,
- Avenue de l'Hippodrome à Dainville,
- Rue des Planquettes à Achicourt.

Elles sont ouvertes :

- Horaires d'été : du lundi au samedi de 9 h à 12 h 30 et de 13 h 30 à 17 h 30, le dimanche de 9 h à 12 h 30,
- Horaires d'hiver : du lundi au samedi de 9 h à 12 h 30 et de 13 h 30 à 17 h 30, le dimanche de 9 h à 12 h 30.

Fermeture les jours fériés.

Plus d'infos sur [www.snav62.fr](http://www.snav62.fr)

## Nuisances

### Gestion des nuisances sonores

#### Bruits de voisinage

Un bruit de voisinage est un trouble anormal du voisinage.

#### Réglementations générales

- Code général des collectivités territoriales (L2212-1 et suivants)
- Code de la santé publique (R 11336-6 à R1336-10),
- Arrêté préfectoral en date du 27 décembre 2007 relatif à la lutte contre le bruit.

#### Réglementation spécifique à Arras

Arrêté municipal fixant les horaires pour les travaux de jardinage et de bricolage : « *Les travaux de jardinage ou de bricolage effectués par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur durée, de leur répétition ou de leur intensité, tels tondeuses à gazon, motoculteurs, tronçonneuses, perceuses, raboteuses, etc., ne peuvent être effectués que :*

- *Les jours ouvrables de 9 h à 20 h,*
- *Les samedis de 10 h à 12 h et de 15 h à 19 h,*
- *Les dimanches et jours fériés de 10 h à 12 h ».*

#### Etablissements diffusant de la musique amplifiée

Le code de l'environnement stipule que les exploitants des établissements diffusant de la musique amplifiée, à titre habituel, sont tenus d'établir une étude de l'impact des nuisances sonores.

Le maire est tenu de demander que soit réalisée cette étude.



### Gestion des nuisances animales

#### Nourrissage sauvage

L'article 143B du Règlement Sanitaire Départemental stipule « *qu'il est interdit de jeter des graines ou toute autre nourriture sur la voie publique pour y attirer les animaux errants ou vivant à l'état sauvage* ».

#### Déjections canines

Plus de 60 canibox sont implantés sur l'ensemble du territoire communal ainsi que des distributeurs de sachets aux endroits dits « sensibles » : à proximité de la place Guy Mollet, place Herten, place Saint-Etienne, Résidence Saint-Michel, jardin du Gouverneur, jardin du Rietz Saint-Sauveur, près du centre social Torchy, square Jeanne d'Arc, place du 33<sup>e</sup>, résidence Goudemand, rue d'Amiens, jardin Saint-Vaast, rue Guinegatte, square Cousteau et square Lanvin.

Il existe une aire d'ébat où les chiens, sous la responsabilité de leurs maîtres, peuvent courir en liberté, square Jeanne d'Arc.

Afin d'inciter les propriétaires à ramasser les déjections canines de leurs chiens, la Ville d'Arras met gratuitement à disposition de la population arrageoise des pinces de ramassage et des sachets. Elles sont délivrées à l'accueil de la Mairie.

Le service propreté urbaine, grâce à la mise en œuvre de deux « motocrottes » participe journalièrement au nettoyage des trottoirs, des canibox, et des lieux sensibles.

Si un maître refuse de ramasser la déjection de son chien, il se verra facturer le nettoyage (estimé à 35 €). Les services municipaux assurent des campagnes de contrôle.

#### Lutte contre les nuisibles

##### • Rats

La Ville d'Arras distribue gratuitement à la population arrageoise des sachets de raticide, à l'accueil de la Mairie.

La Ville d'Arras peut solliciter la compagnie Véolia Eau pour effectuer une dératisation du réseau public d'assainissement dans un secteur où des rongeurs ont été localisés.

##### • Pigeons

Les propriétaires d'immeubles doivent faire obturer ou grillager toutes les ouvertures susceptibles de donner accès aux animaux nuisibles et tenir en bon état ces dispositifs de protection. La Ville d'Arras organise des captures par cage afin de limiter la population de ces volatiles sur le territoire communal.

##### • Les animaux errants

Pour tout problème lié à la divagation d'animaux, vous pouvez contacter le chenil communautaire, situé avenue Jules Catoire à Arras, au 03 21 55 46 10 de 13 h 30 à 18 h.



### Logements décents

#### Notion de logement décent

Les caractéristiques d'un logement décent sont définies dans le décret n° 2002-120 du 30 janvier 2002. Un Relevé d'Observation Logement peut être établi et transmis pour étude à la Direction Départementale de l'Équipement du Pas-de-Calais, service habitat Eradication de l'Habitat Indigne.

Vous pouvez contacter le service Cadre de Vie pour toute demande de réalisation d'un Relevé Logement

#### Hygiène des logements

Les propriétaires et occupants d'un immeuble sont tenus d'assurer, dans le cadre de leurs obligations respectives, un entretien suffisant des bâtiments et de leurs abords.

Les occupants d'un logement ne doivent entreposer ou accumuler ni débris, ni excréments, ni objets divers pouvant attirer et faire proliférer insectes, vermine et rongeurs, surcharger anormalement les planchers ou créer une gêne, une insalubrité, un risque d'épidémie, d'incendie ou d'accident.

Vous pouvez contacter le service cadre de vie pour signaler toute situation préoccupante (présence de cafards, odeurs...).

### Nuisances végétales

#### Article 671 du Code Civil

(Loi du 19 mars 1804 promulguée le 29 mars 1804)

(Loi du 20 août 1881 Journal Officiel du 26 août 1881)

Il n'est permis d'avoir des arbres, arbrisseaux et arbustes près de la limite de la propriété voisine qu'à la distance de deux mètres de la ligne séparative des deux héritages pour les plantations dont la hauteur dépasse deux mètres, et à la distance d'un demi-mètre pour les autres plantations.

Les arbres, arbustes et arbrisseaux de toute espèce peuvent être plantés en espaliers, de chaque côté du mur séparatif, sans que l'on soit tenu d'observer aucune distance, mais ils ne pourront dépasser la crête du mur.

Si le mur n'est pas mitoyen, le propriétaire seul a le droit d'y appuyer les espaliers.

#### Article 672 du Code Civil

(Loi du 20 août 1881 Journal Officiel du 26 août 1881)

Le voisin peut exiger que les arbres, arbrisseaux et arbustes, plantés à une distance moindre que la distance légale, soient arrachés ou réduits à la hauteur déterminée dans l'article précédent, à moins qu'il n'y ait titre, destination du père de famille ou prescription trentenaire.

Si les arbres meurent, ou s'ils sont coupés ou arrachés, le voisin ne peut les remplacer qu'en observant les distances légales.



### **Article 673 du Code Civil**

(Loi du 20 août 1881 Journal Officiel du 26 août 1881)

(Loi du 12 février 1921 Journal Officiel du 15 février 1921)

Celui sur la propriété duquel avancent les branches des arbres, arbustes et arbrisseaux du voisin peut contraindre celui-ci à les couper. Les fruits tombés naturellement de ces branches lui appartiennent.

Si ce sont les racines, ronces ou brindilles qui avancent sur son héritage, il a le droit de les couper lui-même à la limite de la ligne séparative.

Le droit de couper les racines, ronces et brindilles ou de faire couper les branches des arbres, arbustes ou arbrisseaux est imprescriptible.

## **Voirie, éclairage public et signalisation**

### **Un problème de voirie ?**

Si vous souhaitez signaler un trottoir dégradé, poser une question sur les travaux en cours ou faire une remarque dans le domaine de la voirie, contactez le service domaine public soit au 03 21 50 50 23 soit par e-mail : [sosvoirie@ville-arras.fr](mailto:sosvoirie@ville-arras.fr)

Les travaux en cours et les restrictions temporaires de stationnement et de circulation sont également annoncés sur le site Internet de la Ville : [www.arras.fr](http://www.arras.fr) - rubrique « circulation » - « travaux et restrictions de stationnement ».

### **Occupation domaine public**

Si vous souhaitez disposer d'une autorisation d'occupation du domaine public pour des travaux, un déménagement, une nacelle, un échafaudage..., vous êtes priés de remplir un formulaire disponible en mairie ou téléchargeable sur : [www.arras.fr](http://www.arras.fr) - rubrique «circulation»« occupation du domaine public ».





# JE PARTICIPE

## Les réunions de riverains

Lorsque des chantiers ou des projets particuliers sont prévus dans un quartier, les services de la ville organisent des réunions de concertation avec les riverains pour faire le point avec eux. Ils leur font une présentation du chantier/projet et peuvent alors répondre à toutes leurs questions ou demandes d'information. Ces réunions sont ouvertes à tous.

### - Contact

Aurore Cauuet - Tél : 03 21 50 50 25 - a-cauuet@ville-arras.fr

## Les réunions de quartier du maire

Le Maire va à la rencontre des habitants de chaque quartier de la ville. Pendant ces réunions, il leur fait un bilan intermédiaire de son action avec un zoom particulier sur leur quartier. Il échange avec eux sur toutes les questions de leur choix et est à l'écoute de leurs problématiques et de leurs besoins. Ces réunions sont ouvertes à tous.

### - Contact

Aurore Cauuet - Tél : 03 21 50 50 25 - a-cauuet@ville-arras.fr

## Les réunions publiques

Il s'agit de réunions organisées par la ville pour informer, présenter et échanger autour d'un grand projet qui concerne l'ensemble des habitants d'Arras et qui peut parfois même dépasser les compétences de la ville (ex. : modification des réseaux de transport en commun, projet de création d'une nouvelle rocade...). Ces réunions sont ouvertes à tous.

### - Contact

Aurore Cauuet - Tél : 03 21 50 50 25 - a-cauuet@ville-arras.fr

## Les comités d'usagers

Dans le cadre d'un projet porté par la ville ou dans lequel elle est impliquée (ex. : rénovation urbaine de la résidence St-Michel...), celle-ci s'adjoit l'expertise et les conseils des arrageois qui en ont l'usage au quotidien : habitants, commerçants, artisans, institutions, professionnels... La constitution des comités d'usagers se fait via un appel à candidatures.

### - Contact

. Hubert Bonneville - Centre Nord Est - Tél : 03 21 50 50 91

h-bonneville@ville-arras.fr

. Alexis Konieczny - Ouest - Tél : 03 21 50 60 41

a-konieczny@ville-arras.fr

. Sylvain Baudoin - Sud - Tél : 03 21 50 69 10

s-baudoin@ville-arras.fr



## JE PARTICIPE

### Les commissions extra-municipales

Cette instance s'inscrit dans la démarche d'élaboration collective du projet de ville. Sur un thème donné (ex. : culture, éducation, sport...), les élus invitent les différents acteurs du territoire arrageois concernés par la problématique. Ensemble, ils font le diagnostic de la situation, confrontent leurs points de vue et réfléchissent aux réponses à apporter.

**- Contact**

Hélène Portiglia

**Tél : 03 21 50 51 55**

[h-portiglia@ville-arras.fr](mailto:h-portiglia@ville-arras.fr)

### Les rencontres de l'arrageois

Elles permettent aux élus de présenter au public présent une thématique du projet de ville (ex. : tourisme, cohésion sociale...). Ils partagent leurs analyses et échangent avec différents invités extérieurs au territoire arrageois. Ces rencontres se passent sous forme d'interventions orales, de tables rondes ou de débats avec la salle. Elles sont ouvertes au public et à la presse.

**- Contact**

Hélène Portiglia

**Tél : 03 21 50 51 55**

[h-portiglia@ville-arras.fr](mailto:h-portiglia@ville-arras.fr)

### Le Conseil de Jeunes

Le Conseil Municipal des Jeunes d'Arras permet à ses membres de participer à la vie locale, en portant des projets citoyens et en sensibilisant les jeunes aux questions de société. Les élus du Conseil de Jeunes peuvent aussi être sollicités par le Conseil Municipal pour donner leur avis sur les nombreux domaines de la vie locale (écoles, transports, culture, sport...). Il est ouvert aux 4<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> scolarisés à Arras.

**- Contact**

Arnaud Riquier

**Tél : 03 21 51 52 05**

[a-riquier@ville-arras.fr](mailto:a-riquier@ville-arras.fr)





### Les Comités d'habitants et Comités des fêtes

Ils réunissent des arrageois(es) qui partagent la même envie : proposer des événements, des animations et des activités régulières aux habitants de leur quartier, afin de favoriser la bonne humeur, le lien social et la proximité. Ils sont ouverts à tous.

Mais aussi...

Les conseils de maison : ils regroupent les habitants et acteurs d'un même lieu (tour Verlaine, maisons de service...) qui veulent participer à la vie de celui-ci.

#### - Contacts

Majid Haddach

Tél : 03 21 50 50 90

m-haddach@ville-arras.fr

Ophélie Hugot

Tél : 03 21 50 69 43

o-hugot@ville-arras.fr

### Le réseau Vivaldi (voisins solidaires)

Ce réseau est aujourd'hui composé de plus de 40 personnes engagées dans l'opération « Immeubles en fête » et qui souhaitent développer sur l'année des temps de solidarité. Leur volonté : lutter contre l'isolement, susciter la mobilisation, contribuer à l'animation des quartiers et favoriser le brassage des populations. Toute bonne volonté y est la bienvenue.

#### - Contact

Majid Haddach

Tél : 03 21 50 50 90

m-haddach@ville-arras.fr

### Les comités de rédaction des journaux de quartier

Les comités de rédaction des journaux de quartiers (Sud, Centre, Ouest) se réunissent pour définir eux-mêmes le contenu du journal de leur quartier (sommaire, rédaction des articles, choix des photos...). Ce sont les centres sociaux qui organisent et animent les différents comités de rédaction. Toute personne intéressée peut se rapprocher du centre social de son quartier.

#### - Contacts

Centre social Arras Nord/Est/Centre

Tél : 03 21 58 15 00

Centre social Arras quartiers Sud

Tél : 03 21 07 71 31

Centre social Arras Ouest

Tél : 03 21 59 41 37





# CONTACTS PRATIQUES

## - Communauté Urbaine d'Arras (C.U.A)

La Citadelle, Boulevard du Général De Gaulle

Tél : 03 21 21 87 00

[www.cu-arras.fr](http://www.cu-arras.fr)

Du lundi au vendredi de 8 h à 12 h 30 et de 13 h 30 à 17 h 30.

## - Conseil Général

Hôtel du département

Rue Ferdinand Buisson

62018 ARRAS Cedex 9

Tél : 03 21 21 62 62

[www.cg62.fr](http://www.cg62.fr)

Du lundi au vendredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 18 h.

Standard de 7 h 30 à 20 h.

## - Conseil Régional

Conseil régional Nord-Pas-de-Calais

Siège de Région

151 avenue du Président Hoover

59555 LILLE CEDEX

Tél : 03 28 82 82 82

[www.nordpasdecalais.fr](http://www.nordpasdecalais.fr)

Du lundi au vendredi de 8 h à 18 h.

## - Préfecture

Place de la Préfecture

rue Ferdinand Buisson

62020 Arras Cedex

Tél : 03 21 21 20 00

[www.pas-de-calais.pref.gouv.fr](http://www.pas-de-calais.pref.gouv.fr)

Du lundi au vendredi de 9 h à 16 h.

## - Gendarmerie Nationale

16, rue des Fours

Tél : 03 21 50 10 17

Du lundi au samedi de 8 h à 12 h et de 14 h à 18 h.

## - Gendarmerie Mobile

Quartier Baudimont

Tél : 03 21 23 01 02

24h/24 – 7j/7.

## - Police Nationale - Commissariat de police

18, boulevard de la Liberté

Tél : 17 ou 03 21 24 50 17

24h/24 – 7j/7.

## - Bureau de Police Verlaine

3, rue Jean Racine

Tél : 03 21 15 29 11

Du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h et de 14 h à 17 h 45.



## CONTACTS PRATIQUES

- **Bureau de Police Verlaine**  
3, rue Jean Racine  
**Tél : 03 21 15 29 11**  
Du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h et de 14 h à 17 h 45.
- **Centre d'Information du Recrutement de l'Armée de Terre**  
2, rue Sainte-Claire  
**Tél : 03 21 60 99 12**
- **Caisse d'Allocations Familiales**  
Rue des Promenades  
**Tél : 0 810 25 62 10**  
[www.arras.caf.fr](http://www.arras.caf.fr)  
Accueil public : du lundi au vendredi de 8 h 30 à 16 h 30.  
Accueil téléphonique : du lundi au vendredi de 9 h à 16 h.
- **Caisse Primaire d'Assurance Maladie**  
11, Boulevard Allende  
**Tél : 36 46 ou (33) 811 70 36 46**  
[www.ameli.fr](http://www.ameli.fr)  
Du lundi au vendredi de 8 h à 17 h.
- **U.R.S.S.A.F.**  
9, boulevard Allende  
**Tél : 03 21 60 17 00**  
[www.arras-calais-douai.urssaf.fr](http://www.arras-calais-douai.urssaf.fr)  
Accueil public : du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h 30 et de 13 h 30 à 17 h.  
Accueil téléphonique : du lundi au vendredi de 8 h à 18 h 30.
- **Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales**  
Résidence Saint Pol  
14, voie Bossuet  
**Tél : 03 21 60 30 30**  
Du lundi au vendredi de 9 h à 12 h et de 13 h 30 à 16 h 30.
- **Mutualité Sociale Agricole**  
1, rue Gatoux  
**Tél : 03 21 24 60 64**  
[www.msa62.fr](http://www.msa62.fr)
- **Chambre de Commerce et d'Industrie (C.C.I.)**  
8, rue du 29 Juillet  
**Tél : 03 21 23 24 24**  
[www.arras.cci.fr](http://www.arras.cci.fr)
- **Chambre de Métiers du Pas-de-Calais**  
14 bis, rue des Rosati  
**Tél : 03 21 50 90 90**  
**Fax : 03 21 50 07 14**



### Fiscalité

#### - Centres des impôts - Hôtel de Impôts

Recette Divisionnaire et Principale

10, rue Diderot

Tél : 03 21 24 68 68

[www.ameli.fr](http://www.ameli.fr)

Du lundi au vendredi de 8 h 30 à 11 h 45 et de 13 h 30 à 16 h 15.

#### - Trésor Public

16, place du Maréchal Foch

Tél : 03 21 51 91 91

Du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h 15 et de 13 h 30 à 16 h 30.

### Justice

#### - Point d'accès au droit

Place des Ecrins à Saint-Nicolas-lez-Arras

Tél : 03 21 73 85 62

[point.acces.droit@cu-arras.org](mailto:point.acces.droit@cu-arras.org)

Du lundi au vendredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h.

*Vous pouvez y être accueilli, écouté, informé et orienté gratuitement vers des interlocuteurs privilégiés que sont les avocats, notaires, huissiers, conciliateurs de justice, l'Aide aux Victimes...*

#### - Ordre des avocats du barreau d'Arras

Place des Ecrins à Saint-Nicolas-lez-Arras

Tél : 03 21 73 85 62

[point.acces.droit@cu-arras.org](mailto:point.acces.droit@cu-arras.org)

Deux fois par mois, le lundi, de 9 h à 12 h.

*Consultations gratuites.*

#### - Conciliateurs de Justice

Place des Ecrins à Saint-Nicolas-lez-Arras

Tél : 03 21 73 85 62

[point.acces.droit@cu-arras.org](mailto:point.acces.droit@cu-arras.org)

*Michel Grenier, tous les mercredis à partir de 17 h, sur rendez-vous ;  
Pierre Vallin tous les lundis et mercredis après-midi sur rendez-vous  
et Virginie Hubau sur rendez-vous.*

#### - Aide aux Victimes et Information Judiciaire (AVIJ)

Place des Ecrins à Saint-Nicolas-lez-Arras

Tél : 03 21 71 62 00

[www.avij-62.fr](http://www.avij-62.fr)

[aide-aux-victimes-62@wanadoo.fr](mailto:aide-aux-victimes-62@wanadoo.fr)

- Accueil gratuit du lundi au vendredi au PAD.

*Permanences les 1<sup>er</sup> et 3<sup>e</sup> lundis de 14 h à 17 h au sein de la Maison des habitants les Platanes - Le 2<sup>e</sup> lundi de 14 h à 17 h au sein du CCAS Léon Blum - Le 4<sup>e</sup> lundi de 14 h à 17 h au sein de la Maison des Services Thérèse Lenoir. Ces permanences sur RDV.*



## CONTACTS PRATIQUES

### - Délégué du défenseur des droits

• Alain Ramecourt

alain.ramecourt@mediateur-republique.fr

- Au PAD, sur rendez-vous

Tél : 03 21 73 85 62

- En mairie, sur rendez-vous

Tél : 03 21 50 50 50

• Jean Carnel

jean.carnel@defenseurdesdroits.fr

- Préfecture du Pas-de-Calais, rue F. Buisson, sur rendez-vous

Tél : 03 21 21 21 39

- Maison de services M.T. Lenoir, sur rendez-vous

Tél : 03 21 59 55 29

### - Tribunal d'Instance

13, rue Roger Salengro

Tél : 03 21 71 62 25

Du lundi au vendredi de 8 h à 12 h et de 13 h 30 à 17 h.

Mardi de 8 h à 17 h.

### - Tribunal de Grande Instance

4, place des Etats

Tél : 03 21 51 52 06

Du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h et de 14 h à 17 h.

### - Greffe du Tribunal de Commerce

13, rue Roger Salengro

Tél : 03 21 24 25 25

[www.infogreffe.fr](http://www.infogreffe.fr)

Du lundi au vendredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 16 h.

### - Conseil des Prud'Hommes

31, rue Saint Michel

Tél : 03 21 60 32 80

Du lundi au vendredi de 8 h 45 à 12 h 30 et de 13 h 30 à 17 h 15.

### - Tribunal des Affaires de Sécurité Sociale

2, rue des Trois Marteaux

Tél : 03 21 71 37 86

Du lundi au vendredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 16 h 30.

### - Protection Judiciaire de la Jeunesse

Rue Ste Agnès

Tél : 03 21 21 29 70

Du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 17 h.

### - Chambre départementale des huissiers du Pas-de-Calais

Tél : 03 21 71 32 01

Permanence au 1, rue du Collège, le mardi de 10 h à 12 h et de 15 h à 17 h.



## CONTACTS PRATIQUES

### - **Chambre départementale des Notaires du Pas-de-Calais**

**Tél : 03 21 51 81 91**

Permanences téléphonique tous les mardis de 14 h à 18 h.

Permanence le 2<sup>e</sup> jeudi du mois de 14 h 30 à 16 h 30.

### **La Poste**

#### - **Bureau de poste d'Arras recette principale**

13, rue Gambetta

**Tél : 03 21 22 94 94**

Du lundi au vendredi de 8 h à 19 h et le samedi de 8 h à 12 h 30.

*Levée du courrier : Boîte aux lettres extérieure : du lundi au vendredi à 15 h et 18 h et le samedi à 12 h. Au bureau : du lundi au vendredi à 15 h et 18 h et le samedi à 12 h.*

#### - **Arras Verlaine**

5, rue Jean Racine

**Tél : 03 21 51 76 42**

Du lundi au vendredi de 8 h à 18 h et le samedi de 9 h à 12 h.

*Levée du courrier : Boîte aux lettres extérieure : du lundi au vendredi à 13 h et le samedi à 10 h. Au bureau : du lundi au vendredi à 17 h et le samedi à 11 h 45.*

#### - **Arras Jardin Minelle**

Rue Roger Salengro

**Tél : 03 21 24 32 63**

Du lundi au vendredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 18 h et le samedi de 9 h à 12 h.

*Levée du courrier : Boîte aux lettres extérieure : du lundi au vendredi à 17 h et le samedi à 10 h. Au bureau : du lundi au vendredi à 17 h 45 et le samedi à 11 h 45.*

#### - **Arras Griffiths**

6, rue Octave Diruit

**Tél : 03 21 07 23 92**

Le lundi de 14 h à 17 h, du mardi au vendredi de 9 h à 11 h 30 et de 14 h à 17 h et le samedi de 9 h à 12 h.

*Levée du courrier : Boîte aux lettres extérieure : du lundi au vendredi à 13 h et le samedi à 11 h 30. Au bureau : du lundi au vendredi à 16 h 45 et le samedi à 11 h 30.*

### **Lieux de cultes**

#### - **Evêché**

6, rue des Fours

**Tél : 03 21 23 75 07**

#### - **Maison diocésaine d'Arras**

103, rue d'Amiens

**Tél : 03 21 21 40 90**



## CONTACTS PRATIQUES

- **Eglise réformée de l'Artois**  
51, rue de Grigny  
Tél : 03 21 71 13 58
- **Sœurs de la Providence**  
84, rue du Commandant Dumetz  
Tél : 03 21 71 12 63
- **Augustine de Notre-Dame de Paris**  
13, rue Pasteur  
Tél : 03 21 73 23 24
- **Aumônerie lycée garçons et filles**  
2, rue des Quatre Crosses  
Tél : 03 21 23 06 76
- **Cercle philosophique culturel**  
8, rue des Dominicains  
Tél : 03 21 55 10 65
- **Congrégation des filles du Saint-Esprit**  
12, rue des Fours  
Tél : 03 21 73 70 42
- **Ecole de l'Evangile**  
1, rue Wacquez Glasson  
Tél : 03 21 71 25 71
- **Mission étudiante catholique**  
101, rue de Cambrai  
Tél : 03 21 22 47 39
- **Eglises évangéliques**  
6 rue Diderot  
Tél : 03 21 71 31 34
- **Centre biblique du Rocher**  
81, avenue Winston Churchill  
Tél : 03 21 51 70 51  
Culte le dimanche à 11 h.
- **Eglise protestante évangélique**  
6, rue Diderot  
Tél : 03 21 22 72 79  
<http://epea.62.free.fr>  
Culte le dimanche à 10 h.
- **La grande mosquée**  
rue Matisse
- **Mosquée El Fatha Arras**  
6, rue Ampère  
Tél : 03 21 24 77 84  
[contact@mosquee-arras.fr](mailto:contact@mosquee-arras.fr)



# NUMEROS D'URGENCE

(Fiche détachable)

- **SAMU**

Tél : 15

- **Pompiers**

Tél : 18

- **Police**

Tél : 17

- **Urgences**

Tél : 112

Depuis un téléphone portable

- **Centre antipoison**

Tél : 0 825 812 822

- **Médecin de garde**

Tél : 03 21 71 33 33

- **Pharmacie de garde**

Tél : 0 825 74 20 30

- **Vétérinaire de garde**

Tél : 06 86 97 38 81

- **AIDES (lutte contre le sida)**

Tél : 0 805 106 011

- **Sida info/service**

Tél : 0 800 840 800

- **Alcooliques Anonymes**

Tél : 03 21 51 01 64

- **Association « Vie Libre »**

Tél : 03 21 67 12 11

- **Hépatites info/service**

Tél : 0 800 845 800

- **SOS Mains**

Tél : 03 20 95 75 00

- **Suicide écoute**

Tél : 01 45 39 40 00

- **Centre Hospitalier d'Arras**

Boulevard Besnier BP 914

• Standard

Tél : 03 21 21 10 10

• Urgences accueil-admissions

Tél : 03 21 21 15 10

• Maternité

Tél : 03 21 21 10 33



## NUMEROS D'URGENCE

### - Cliniques

- Scanner CHURCHILL  
57, avenue Winston Churchill

**Tél : 03 21 23 02 00**

Urgences accueil-admissions

- Hôpital Privé des Bonnettes  
Parc des Bonnettes

2, rue du Docteur Forgeois

**Tél : 03 21 60 20 20**

### - Clinique psychiatrique

- Association Régionale Espoir et Vie  
70, rue Frédéric Degeorge

**Tél : 03 21 51 43 25**

### - Laboratoires d'analyses de biologie médicale

- Laboratoires d'Analyses Médicales Maroye  
35, rue Paul Doumer

**Tél : 03 21 23 31 86**

- Laboratoire Analyses Biologiques Médicales  
3, place Guy Mollet

**Tél : 03 21 60 42 00**

- Laboratoire Analyses Biologiques Médicales  
ZAC Bonnettes

2 rue du Docteur Forgeois

**Tél : 03 21 51 31 76**

- Institut de Biologie Clinique

28, rue Quatre Crosses

**Tél : 03 21 71 01 94**

### - Etablissement Français du Sang Nord de France

rue du 19 Mars

62000 Dainville

**Tél : 0 820 802 222**

